

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par : Brahim CHIKHI, adjoint au Maire

OBJET : Approbation du budget primitif 2021 : vote du BP 2021, subvention de fonctionnement au CCAS, avance de trésorerie à la CDE, reversement du produit des amendes de police à l'EPT, apurement du compte 1069, programmation de l'investissement année 2021

| | |
|--|-----------|
| <u>1. Rappel du contexte financier de la collectivité et de l'élaboration du budget primitif 2021.....</u> | <u>2</u> |
| <u>1.1. Une situation financière qui dissimule des fragilités.....</u> | <u>2</u> |
| <u>1.2. Les incertitudes liées à la crise sanitaire et à la régulation de la dépense publique locale militent en faveur de l'adoption d'une stratégie financière prudentielle.....</u> | <u>4</u> |
| <u>2. Orientations du budget primitif 2021.....</u> | <u>6</u> |
| <u>3. Présentation du budget primitif 2021.....</u> | <u>14</u> |
| <u>3.1. Les recettes de fonctionnement.....</u> | <u>15</u> |
| <u>3.3. L'épargne.....</u> | <u>23</u> |
| <u>3.4. L'investissement.....</u> | <u>24</u> |
| <u>4. La dette communale.....</u> | <u>34</u> |
| <u>ANNEXE – Feuille de route du Plan emploi « Une chance pour chacun.e ».....</u> | <u>36</u> |
| <u>ANNEXE – Opérations inscrites en investissement au BP 2021.....</u> | <u>41</u> |
| <u>ANNEXE – Glossaire.....</u> | <u>43</u> |

1. Rappel du contexte financier de la collectivité et de l'élaboration du budget primitif 2021

Le rapport sur les orientations budgétaires soumis au conseil municipal du 17 décembre 2020 a présenté les éléments d'orientations politiques et leur contexte pour l'élaboration du budget 2021.

Le présent rapport s'inscrit dans le prolongement de ces orientations et présente la construction du budget primitif 2021 proposé par la municipalité et soumis au vote du Conseil municipal.

1.1. Une situation financière qui dissimule des fragilités

Au compte administratif 2019, la commune a une capacité de désendettement de 6,25 ans et un taux d'épargne brute de 11,4 % :

- Il est généralement admis *que* le seuil critique de la capacité de remboursement se situe au-delà de 10/11 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général. On parle d'insolvabilité quand le ratio atteint les 15 ans.
- De même, le taux d'épargne brute de la collectivité reste supérieur au seuil d'alerte de 8%.

Pour autant, ces ratios cachent une fragilité structurelle. L'analyse des comptes administratifs de la collectivité démontre que le budget communal est confronté à un effet de ciseaux avec des dépenses de fonctionnement qui augmentent de manière plus dynamique que les recettes. Cet effet ciseau se traduit par la diminution de la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

Sur la période 2015-2019, les recettes de fonctionnement ont progressé de 8,2 M€ (principalement sous l'effet de l'accroissement des taux d'imposition en 2016¹). Sur la même période, les dépenses de gestion ont augmenté de +11M€ (dont 9,6M€ de masse salariale). Cette progression des dépenses de fonctionnement de la ville a été rendue soutenable du fait de l'accroissement de la pression fiscale votée en 2016. Sans cette revalorisation des taux d'imposition, la dégradation tendancielle de l'épargne brute aurait été plus brutale.

Il résulte de cette dynamique d'évolution des dépenses de la ville une trajectoire « au fil de l'eau² » qui traduit, sans action correctrice, une contraction des marges de manœuvres de la collectivité.

*

En outre, plusieurs fragilités présentent des risques financiers pour la collectivité :

- **Depuis 2015, un défaut de refacturation cumulé de 2,2 M€, dans le cadre de l'exercice de la police des bâtiments.**

La ville, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et de l'exercice des pouvoirs du maire relatifs à la police des édifices menaçant ruine, est amenée à se substituer aux propriétaires défaillants pour faire effectuer des travaux d'office sur les immeubles présentant un péril.

Ces travaux engagés par la collectivité sont effectués dans le cadre d'« opérations pour compte de tiers ». La réglementation impose que ces opérations effectuées pour le compte d'autres personnes doivent être neutres budgétairement pour la ville. Les dépenses engagées par la collectivité sur les

¹ +5,6% de TH ; +10% de TFB.

2 Hypothèses de la prospective :

- Evolution des dépenses de fonctionnement sur la base des évolutions constatées antérieurement ; évolution des recettes qui tiennent compte de la réforme de la fiscalité locale, et d'un taux d'inflation de 1%.
- Réalisation de l'ensemble des opérations inscrites au PPI
- Stabilité des taux d'imposition sur l'ensemble de la période
- Charges de fonctionnement induites par les nouveaux équipements supposés représenter 5% du total des investissements annuels programmés dans le PPI.

biens d'autrui doivent donc être refacturés aux propriétaires bénéficiaires des travaux.

Pour autant depuis 2015, la ville a engagé les dépenses dans le cadre de la gestion ces opérations pour compte de tiers sans émettre systématiquement les titres de recettes correspondant. A ce jour, il en résulte un défaut de refacturation pour la ville de 2,2 M€.

Si certains titres peuvent encore être émis, il est d'ores et déjà admis que l'ancienneté de certains dossiers ne permettra pas d'assurer le recouvrement de ces créances.

- **Des titres émis à hauteur de 2,3 M€ depuis 2017 qui n'ont jamais été honorés par l'EPT « Plaine commune » dans le cadre de l'aménagement du quartier Confluence**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Confluence et afin de répondre au besoin des futurs habitants, la ville s'est engagée à construire un nouveau groupe scolaire, pour un montant prévisionnel de 19,5M€. L'aménageur de la ZAC devait contribuer à hauteur de 2,7 M€ au financement de ce projet.

Conformément à l'échéancier prévu par la convention entre la ville, l'aménageur et Plaine commune, la ville a émis les titres en vue d'obtenir le cofinancement du groupe scolaire. Depuis 2017, 2,3M€ ont été sollicités par la ville. A ce jour, ces titres n'ont toujours pas été honorés du fait d'un contentieux entre l'aménageur de la ZAC et Plaine commune.

S'agissant de titres émis et non recouverts sur des exercices antérieurs, ils ne peuvent être annulés que par l'émission d'un mandat en dépenses. Si la ville ne parvient pas à recouvrer les titres déjà émis, il en résultera donc, au sens comptable, une dépense de 2,3M€ pour la collectivité.

- **Des régularisations comptables à effectuer en vue du changement, au 1^{er} janvier 2024, de nomenclature comptable**

Depuis la réforme comptable de 1997 relative à la mise en œuvre de la nomenclature comptable M14 certains comptes n'ont pas été apurés. A ce jour, le compte 1069 est crédité de plus de 3M € et doit être apuré avant le passage à la nouvelle nomenclature comptable (« M57 ») qui doit être rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

L'apurement de ce compte implique des opérations d'ordre budgétaire en investissement et se traduira comptablement par un surcroît de dépenses à hauteur des sommes à apurer.

Il est donc proposé de procéder à ces opérations lors des exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023 pour en lisser la charge budgétaire.

- **La ville a été mise en demeure pour ne pas s'être acquittée de ses obligations contractuelles vis-à-vis du syndicat « Autolib / Vélib »**

La ville a adhéré au syndicat mixte « Autolib/vélib » en 2017. Pour autant, à la suite de l'échec du projet « Autolib », la collectivité a refusé de s'acquitter de ses cotisations au syndicat pour les stations qui ont été mises en service (3 sur les quatre prévues).

Aujourd'hui, la ville a été mise en demeure par le syndicat à hauteur de 261.227 €.

- **Des arriérés de dette fiscale**

La ville est en litige avec l'administration fiscale depuis 2015 pour des arriérés de taxes foncières en ce qui concerne des biens de la collectivité. Après une première régularisation, en juin dernier, de la dette fiscale de la ville (372k€), la collectivité reste débitrice à ce jour de 488 k€.

- **Le report de la négociation du pacte financier et fiscal entre l'EPT fait peser une inconnue sur le cadre des relations financières entre la ville et l'EPT**

Il résulte de la dépenalisation du stationnement payant (intervenue en 2018) que le produit des forfaits

post-stationnement (FPS, ex-contraventions) doit être reversé à Plaine commune.

Au préalable, les villes du territoire et l'EPT doivent se mettre d'accord, par voie de délibérations concordantes, sur les modalités de ce reversement (la ville pouvant conserver les coûts engagés au titre du recouvrement des FPS).

Depuis 2018, le sujet n'a toujours pas été traité entre les villes du territoire et l'EPT. Il avait été convenu dans le cadre de la préparation du BP 2020 que le sujet serait traité, à l'automne, dans le cadre de la renégociation du pacte financier et fiscal, en vue d'une application en 2021.

Pour autant, la crise sanitaire et le report des échéances électorales ont repoussé la renégociation du pacte financier et fiscal entre les villes et Plaine commune. Cette négociation devrait donc débuter, en 2021, et s'achever avant l'été. Compte tenu des incertitudes quant à la portée exacte du reversement à prévoir au profit de Plaine commune, le projet de budget pour 2021 n'anticipe pas le transfert de cette recette au profit de l'EPT. A ce jour, il n'est pas établi avec certitudes que le transfert de la recette sera effectué à compter de 2022.

1.2. Les incertitudes liées à la crise sanitaire et à la régulation de la dépense publique locale militent en faveur de l'adoption d'une stratégie financière prudentielle

➤ Indépendamment de l'évolution de la situation épidémique, l'année 2021 devra supporter budgétairement les conséquences de la crise sanitaire

La crise de l'année 2020 aura, quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire, des effets induits sur l'exercice 2021 :

- L'application sur tout ou partie de l'année 2021 des protocoles sanitaires aura une incidence, en dépenses, sur le budget communal ; certaines recettes d'activité resteront très vraisemblablement sinistrées du fait d'un fonctionnement probablement perturbé de certains services publics.
- le faible taux de réalisation, en 2020, des opérations inscrites en investissement ne permettra pas à la ville de bénéficier d'un reversement, en 2021, au titre du FCTVA comparable aux exercices antérieurs (4,3 M en 2019 ; 4,7M sont attendus en 2020) ;
- le ralentissement des demandes de permis de construire aura probablement des incidences sur les taxes d'aménagement perçues par la collectivité en 2021.

➤ La nécessité de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement

A ce stade, il semble peu probable que le dispositif de contractualisation soit réintroduit dès 2021. Il ne peut donc être exclu qu'une réintroduction d'une norme d'encadrement de la dépense publique locale soit effective dès la fin de la crise sanitaire en prenant pour base de référence le montant des dépenses constatées lors du dernier exercice avant la crise (2019). Afin d'éviter tout ajustement brutal ultérieur, le niveau des crédits ouverts au BP 2021 doit demeurer prudent.

➤ Des incertitudes sur la pérennité des recettes des structures intercommunales de rattachement de la ville

Les structures intercommunales de rattachement de la ville (Plaine commune, Métropole du Grand Paris) qui sont les principales attributaires de la fiscalité économique (CVAE, CFE) devront tirer les conséquences d'un effondrement probable de leurs recettes fiscales.

Cette possible contraction des recettes de la MGP et de Plaine commune pourrait avoir des effets de second tour sur le budget communal (au travers du fonds de compensation des charges territoriales - FCCT).

➤ Orientations en matière de gestion

Afin d'assurer sa capacité et son autonomie financières, la municipalité entend mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse, visant à assurer la pérennité financière de la commune. Sa stratégie financière doit également permettre de préserver un volume élevé d'investissement pour accompagner le développement du territoire et répondre aux enjeux de valorisation/requalification des

espaces publics.

Pour tenir dans une trajectoire financière responsable, sans augmentation de la pression fiscale, le budget communal doit :

- **dégager** une marge d'autofinancement des investissements, via **une épargne brute supérieure à 8%** des recettes réelles de fonctionnement
- **maintenir le ratio d'endettement sous le plafond des 10 années** facilitant l'accès au financement par l'emprunt des investissements
- **stabiliser l'évolution des dépenses de fonctionnement et ralentir sensiblement la progression de la masse salariale.**

Pour autant, compte tenu de la dégradation tendancielle de l'épargne brute de la collectivité, la municipalité souhaite renforcer sa capacité à diversifier ses recettes.

2. Orientations du budget primitif 2021

Le budget primitif pour 2021 entend répondre à un triple objectif :

- Le budget entend offrir les marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre des priorités de la mandature. Conformément au choix des électeurs, le projet de budget apporte une première réponse aux besoins des dionysiennes et dionysiens en termes d'amélioration du cadre de vie, de territoire durable et de quotidienneté.
- Le budget pour 2021 s'inscrit également dans un contexte sanitaire et social dégradé à la suite de la pandémie de COVID-19. Afin d'assurer la continuité des services publics, le budget prévoit le maintien de l'application des protocoles sanitaires. Pour répondre aux enjeux locaux de résilience, toutes les actions de la municipalité dans le domaine des solidarités, de la santé, de l'action économique sont priorisées.
- Enfin, les crédits ouverts en investissements assurent, d'une part, l'attribution des moyens nécessaires à la poursuite des opérations déjà lancées, et traduisent, d'autre part, un effort significatif de la ville en faveur de la réhabilitation du patrimoine communal (notamment dans une logique d'exemplarité environnementale) en particulier en ce qui concerne les bâtiments pour l'enfant (crèches, groupes scolaires et accueils de loisirs).

Les dépenses projetées en investissement traduisent également la mobilisation de la ville au soutien de l'économie locale. Le plan de rattrapage sur le patrimoine communal (qui se traduit par un accroissement des crédits à hauteur de plus de 4M€) s'inscrira dans cette perspective en favorisant, notamment via les clauses d'insertion, le recours à l'emploi local. De même, toujours dans une logique de résilience territoriale, la ville initie, pour un montant global de 500.000 €, un appel à projets au profit des acteurs locaux intervenant dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou économique.

2.1 Gestion de la sortie de crise sanitaire et contribution au soutien de l'économie locale

- a. Le budget pour 2021 prévoit les crédits nécessaires à la poursuite de l'application des protocoles sanitaires pour le début de l'exercice 2021.

La proposition budgétaire pour 2021 maintient les crédits nécessaires à l'application des protocoles sanitaires (respect des gestes barrières, jauge maximale dans les services accueillant du public). Les moyens supplémentaires sont maintenus.

Il en résulte ainsi l'inscription de 300.000 € de crédits supplémentaires au sein des groupes scolaires ; 20.000 € d'équipements divers et 40.000 € de prestations spéciales de nettoyage dans les CMS ; un agent de sécurité reste affecté à l'accueil du centre-administratif pour le début de l'année (15.000 €).

Au moment de la préparation du budget primitif 2021, l'organisation de la campagne de vaccination reste peu détaillée par le gouvernement. Pour autant, la ville se mobilisera, à compter du 18 janvier, en ouvrant un centre de vaccination au sein de l'Auberge municipale. Le personnel municipal sera également mobilisé dans le cadre de l'ouverture de ce centre de vaccination (gestion des rendez-vous, prise en charge de la file active)

- b. Un soutien au territoire, aux habitant.es et aux acteurs

Les actions menées par la ville constitue un amortisseur social, et plutôt que d'organiser un soupoudrage, la municipalité concentrera et coordonnera ses interventions, notamment avec le Conseil départemental. Elle sollicitera dès que possible des fonds au titre du plan de relance national.

Les actions qui seront engagées par la municipalité sont **détaillées en annexe** et prendront appui sur les orientations structurantes suivantes :

Axe 1 Développer le rôle d'employeur exemplaire et solidaire, notamment par une augmentation du nombre d'apprentis (de moins de 10 par an aujourd'hui à 30 en 2021), des accueils en service civique (de 40 à 150) et en stages, et des actions ciblées avec les Universités pour mieux diffuser les offres d'emploi de la ville, notamment dans les domaines

de l'animation

Axe 2 - Promouvoir les stages, l'emploi des jeunes et l'apprentissage auprès des partenaires de la ville, et structurer une mobilisation autour de l'apprentissage des contrats de professionnalisation pour les acteurs économiques, en particulier les commerces et les artisans ;

Axe 3 – Mieux repérer et accompagner les publics vers l'insertion par une mobilisation des services de la ville, en lien avec les acteurs de l'insertion et Pôle emploi, pour soutenir spécifiquement les publics éloignés et contribuer à lever les freins à l'embauche (fracture numérique, mobilité, modes de garde, barrière de la langue)

Axe 4 - Renforcer la gouvernance locale de la politique d'emploi, à la fois dans le contexte d'accompagnement en sortie de crise et pour structurer une stratégie répondant aux défis des JOP

Axe 5 - Renforcer la commande publique responsable pour faire de l'achat public un réel levier d'insertion ;

c. Un plan de rattrapage des équipements et de soutien à l'investissement des acteurs du territoire

Par ailleurs, le plan de rattrapage pour les bâtiments municipaux prévoit que 8,6M€ des crédits ouverts en section d'investissement seront consacrés à la réhabilitation du patrimoine communal (soit un accroissement de 3,4M€ des moyens dévolus à l'entretien des bâtiments pour l'enfant, et d'1,3M sur le reste du patrimoine communal). Cet effort d'investissement constituera un levier pour l'emploi à travers les clauses d'insertion des marchés publics et permettra de soutenir les acteurs économiques intervenant dans le secteur.

Parallèlement au plan de rattrapage sur les équipements municipaux, la ville souhaite accompagner les acteurs du territoire par un soutien exceptionnel à l'investissement (500.000 €). Cet appel à projets, dont le règlement sera présenté en Conseil municipal au printemps permettra de financer des projets d'avenir, permettant la poursuite de la transformation des équipements et des activités à la nouvelle donne sanitaire, et la conduite de projets spécifiques répondant aux enjeux de solidarité, d'émancipation, de transition écologique, d'innovation et d'inclusion.

d. Une augmentation des dispositifs d'accompagnement des publics

La Ville qui a engagé en 2020 une action de structuration et d'appui aux initiatives d'aide alimentaire va poursuivre sa mobilisation afin de renforcer l'offre d'épicerie sociale sur le territoire (10.000 €). Les deux confinements ont en effet pleinement montré qu'en complément des acteurs caritatifs traditionnels, le territoire avait besoin de renforcer de manière pérenne son offre en matière d'aide alimentaire. L'enjeu est double :

- accompagner des porteurs de projets dans la formalisation de leurs projets et de leurs modèles économiques, les aider dans l'identification de locaux et mettre en place un réseau inter-associatif ;
- faire de l'aide alimentaire un levier en faveur de l'accès aux droits sur les quartiers en lien avec les services sociaux de la Ville.

En parallèle, face aux conséquences sociales de la crise sanitaire, la Ville renforcera, de manière directe ou par l'intermédiaire du CCAS, son action en matière de prévention des impayés, de soutien budgétaire aux ménages et de prévention des expulsions. Une réflexion sur la mise en place de nouvelles permanences spécialisées sur ces enjeux au sein des services sociaux est en cours.

Enfin, le budget 2021 prévoit également le maintien d'une 3^e tournée de distribution des repas par le SAAD pendant 6 mois (48.500 €).

2.3 La mise en œuvre des priorités municipales

➤ **Une priorité donnée à l'éducation, notamment par la mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire, dès la rentrée 2021, dans les écoles maternelles de la ville.**

Conformément à l'engagement de campagne de la nouvelle équipe municipale, la proposition budgétaire pour 2021 intègre les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire dès la rentrée de septembre 2021 dans toutes les écoles maternelles de la ville.

Les recrutements nécessaires à l'accroissement prévisionnel des effectifs de la pause méridienne ont également été provisionnés (estimation à terme de plus 20% des usagers concernés avec une prévision d'augmentation de 7,5 %, en 2021, soit 74.633 € à compter de la rentrée de septembre). L'effort budgétaire relatif à la mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire, dans les écoles maternelles, à compter de la rentrée 2021, est évalué à 700.000 € (dont 348.318 € de pertes de recettes liées à la mise en œuvre de la gratuité à compter de septembre 2021).

La mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire va de pair avec une exigence sur la qualité. Afin d'améliorer la qualité des repas et dans le prolongement de l'adoption par le législateur de la loi EGALIM³, le budget de la cuisine centrale prévoit l'accroissement à hauteur de 22 % de la part relative des produits issus de l'agriculture biologique dès 2021 (108.000 €). De même, la cuisine centrale propose dorénavant deux repas végétariens par semaine.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire, un travail a été entrepris avec la CAF de Seine-Saint-Denis afin de sécuriser le versement de la prestation de service ordinaire (PSO) au titre de la pause méridienne (130.000 € dans les écoles maternelles de septembre à décembre 2021).

Dans le champ de l'éducation, la nouvelle municipalité a exprimé son souhait, dès le mois d'août 2020, de pouvoir candidater au dispositif des « cités éducatives ». Le Gouvernement a annoncé le 1^{er} octobre 2020 le lancement de 40 nouvelles cités éducatives en 2021.

A ce jour, la Ville dans le cadre de ses échanges avec les services de l'Etat, a présenté deux projets de cités éducatives autour d'une part, du collège Federico Garcia Lorca et de son réseau d'écoles primaires et, d'autre part, du collège Jean Lurçat.

Si la Ville obtient la labellisation « cité éducative » pour tout ou partie de ce territoire, elle pourra mobiliser les partenaires et des moyens financiers conséquents sur des enjeux éducatifs développés autour du Projet Educatif de Territoire et portés dans le cadre du programme municipal : la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire, le renforcement des actions de prévention santé-hygiène, le développement des pratiques artistiques, culturelles et sportives, la création de parcours d'excellence, la lutte contre la fracture numérique, le soutien à la parentalité, etc.

Enfin, la révision du PEDT, à l'horizon de l'été 2021, sera également l'occasion de réaffirmer et partager avec les partenaires de la ville les priorités de la municipalité dans le champ de la politique éducative au sens large (de la petite enfance à la jeunesse).

Ce renouvellement devrait être l'occasion de travailler sur un projet éducatif global intégrant notamment les orientations suivantes :

- Développement des parcours artistiques culturels et sportifs en temps scolaires et péri-scolaires
- Partenariat avec l'éducation nationale et les familles ;
- Actions éducatives à conduire dans le cadre des JOP 2024, de la coupe du monde de rugby et des évolutions territoriales de Saint-Denis.

Enfin, dans le domaine des loisirs à l'intention des enfants, des parcours artistiques, culturels et sportifs seront expérimentés au sein des accueils de loisirs.

➤ **Renforcer les moyens dévolus à la promotion d'un logement décent et à la lutte contre l'habitat indigne : +180.000 € en fonctionnement / +100.000 € en investissement**

Le budget pour 2021 prévoit une action forte et ciblée en faveur de la lutte contre l'habitat indigne qui

³ Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous du 30 octobre 2018 qui prévoit dans les cantines scolaires la mise en place de 20% de produits issus de l'agriculture biologique à compter de 2022.

bénéficiera d'importants abondements en vue de permettre le renforcement des effectifs du service en charge de la lutte contre l'insalubrité. Cette consolidation des moyens dévolus à la lutte contre l'habitat indigne prendra appui sur le recrutement d'inspecteurs de salubrité supplémentaires et la consolidation du pôle ressources du service. Dans cette perspective, 7 postes seront créés, courant 2021, au sein de la mission habitat indigne. Il en résulte un accroissement des crédits de la mission, en dépenses de personnel de 180k€ et un effort renforcé en investissement.

Par ailleurs, le budget primitif inscrit également 100.000 € de crédits en investissement en vue du financement d'études en ce qui concerne la lutte contre l'habitat indigne.

➤ **Lutte contre les nuisances du quotidien par une nouvelle approche de notre politique de sécurité et de tranquillité publique (985.000 € en fonctionnement, 3,7 M en investissement)**

Dans le prolongement des orientations et décisions prises par la nouvelle majorité municipale, lors du Conseil municipal du 10 septembre dernier, le BP 2021 inscrit les crédits nécessaires à la montée en puissance des moyens et effectifs dévolus à la tranquillité publique.

Les moyens nécessaires en termes de recrutements et d'équipements à la création d'une brigade cynophile sont inscrits pour permettre sa mise en service dès février 2021. De même, la mise en service du Centre de supervision urbain (CSU) dispose de crédits en vue d'assurer le début de ses opérations dès le printemps prochain.

Les recrutements complémentaires à la Police municipale sont inscrits pour assurer un accroissement de ses effectifs sur l'ensemble de l'exercice 2021.

Il en résulte une progression de la masse salariale de la direction concernée de 905.000 euros par rapport au budget 2020. Les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la brigade cynophile sont budgétés à hauteur de 80.000 € en fonctionnement.

Par ailleurs, s'agissant des dépenses inscrites en investissement, au titre de la sécurité publique, l'effort mobilisé au BP 2021 est de 3,7 M € (dont 1,7M€ pour la vidéo-protection, 1,2M€ pour le poste de police municipale, 400.000 € pour les équipements sur la sécurité et la tranquillité publique).

Au BP 2021, le montant de la subvention au GIP médiation nocturne reste maintenu à son niveau antérieur (439k€). Des réflexions sont en cours en ce qui concerne l'évolution de ses missions, notamment en ce qui concerne le développement de la médiation de jour. Une attention sera portée sur l'entrée de nouveaux bailleurs au dispositif, afin d'améliorer la couverture sur le territoire.

La politique de prévention devrait également être plus ciblée en ce qui concerne la prévention de certains risques tels que la prostitution, le décrochage scolaire, la radicalisation. Un travail partenarial avec les bailleurs et les associations de prévention spécialisée devrait également être conduit.

De manière sectorielle, le budget 2021 prévoit également la mise en œuvre des actions suivantes :

En ce qui concerne, la promotion d'une ville éducatrice, tournée vers la jeunesse, les familles, le sport et la culture, la proposition budgétaire vise à mettre en œuvre plusieurs orientations de la majorité.

Dans le champ **de l'éducation aux images** et afin de soutenir les projets innovants en matière de médias citoyens, il est proposé de créer un appel à projets et à initiatives, doté de 100 000 euros pour la première année. Cet appel à projet visera à mettre en œuvre des actions à destination des jeunes, dans le domaine de l'éducation à l'information et à la liberté d'expression

Dans le champ de la petite enfance, les orientations budgétaires visent à promouvoir une stratégie de développement de l'offre d'accueil avec l'ouverture d'une 13^e crèche dès la fin de l'année 2021 (50.000 €). Dans le prolongement de la création d'une première garderie éphémère au sein de la

maison des parents, en septembre 2019, la ville entend assurer l'ouverture d'une seconde structure (7.500 €). Enfin, dans la perspective d'un déploiement, en 2022, la dématérialisation sera encouragée avec une simplification des procédures de réservation de places sur le portail famille. De même, un travail sur les critères de priorisation des demandes sera également engagé.

La proposition budgétaire pour 2021 prévoit également les crédits en vue de l'organisation d'un premier forum de la petite enfance pour présenter aux familles la structuration et l'ensemble des services et modes de garde disponibles sur le territoire communal (6.000 €). Une bourse aux projets sera également financée (5.000 €). Enfin, les maisons du petit enfant solliciteront le label écolo crèche (9.000 €).

Pour la jeunesse, afin de permettre à plus d'enfants, de jeunes et de familles de partir au sein des centres de vacances de la ville, la municipalité souhaite développer son offre de séjours notamment lors des vacances scolaires

Pour développer les classes de découverte, les colos apprenantes ainsi que les séjours de préparation aux examens (mars et toussaint), l'offre de séjours de courte durée, pour les plus jeunes (« escapades à Mériel ») sera également élargie. Ces actions se traduisent par un développement budgétaire de 180.542 €.

La réorganisation de la direction de la jeunesse permettra le déploiement d'une politique ciblée au plus près des publics. Des actions seront déployées, à titre expérimental, pour faciliter les jeunes à passer leurs permis de conduire (15.000 €), le BAFA lycéen (3.200 €). L'offre de voyages et de séjours pour les adolescents bénéficiant à 350 jeunes (250.000 €) sera consolidée.

Dans le domaine sportif et afin de mobiliser concrètement les clubs sportifs pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Ville procédera en 2021 au lancement d'un appel à projets spécifique (180 000 €), en lien avec une analyse individualisée des subventions sportives au vu de la situation de chaque partenaire.

Cette opportunité permettra aux clubs de se mobiliser pour faire connaître les disciplines olympiques aux Dionysien.ne.s, de manière innovante en y incluant les publics les plus éloignés des offres sportives (handicapés, habitants des quartiers carencés en équipements sportifs...). Cet appel visera également à faire des clubs les ambassadeurs des valeurs olympiques selon des modalités permettant de toucher le plus grand nombre. Il mobilisera les crédits d'intervention de la délégation sport et sera complété par un appui de Paris 2024. Outre cette perspective favorable à la préparation des Dionysien.ne.s à une échéance majeure, l'appel à projets constitue un premier jalon visant à faire évoluer les relations entre la municipalité et ses partenaires associatifs.

Cet appel à projet se décomposera en trois volets, dont les actions seront conduites dès cet été avec Bel été, et au cours de la saison 2020-2021.

- Un lancé avec Paris 2024 (qui viendra en co-financement d'actions), qui répondra aux objectifs définis en lien avec le COJO : parasport ; art et sport ; modernisation du fonctionnement des structures sportives et soutien au bénévolat ;
- Un qui mobilisera, dans le cadre du plan de mobilisation JOP en cours d'élaboration, divers axes : sport –santé, sport à destination des séniors, sport et femme, et visera à atteindre des objectifs en termes de « savoir nager », et de « savoir pédaler » ;
- Un qui pourra accompagner des projets spécifiques liés à l'événement des JOP Tokyo ;

Un accompagnement des AS des collèves (30 000 euros) est inscrit.

Enfin, une ligne spécifique permettra d'accompagner les projets « rugby » (20 000 euros), en lien avec la préparation de la coupe du Monde de 2023.

La programmation événementielle à destination des familles sera renforcée.

Compte tenu du succès de la programmation estivale « Bel été », en 2020, la municipalité entend pérenniser cet événement dans la dimension qui a été la sienne lors de cette dernière édition. Dans cette optique, les moyens dévolus à l'organisation de cet événement sont clairement identifiés dans le budget pour 2021 et font l'objet d'un abondement complémentaire au moyen de redéploiements de crédits entre les différents services de la collectivité. L'inscription budgétaire relative à l'organisation de « Bel été » passe ainsi de 50.000 € à 164.500 €. Pour l'été 2021, ce bel été sera dédié aux JOP de Tokyo, permettant à la fois de vivre l'événement, et de lancer l'olympiade. A cet effet, une inscription budgétaire spéciale (60.000 €) est également prévue.

Pendant hivernal de « Bel été », la ville a souhaité promouvoir un événement festif et convivial dans le

cadre d'une programmation « Bel hiver » au moment des fêtes de fin d'année. Cette action nouvelle sera pérennisée en 2021 et bénéficiera de crédits dédiés (250.000 €) en complément des actions déjà mises en œuvre lors des « foires de savoirs faire » (160.000 €).

Sur le plan culturel, l'année 2021 sera celle du lancement de l'Olympiade culturelle, et de la dynamique impulsée par la candidature de la ville au titre de Capitale européenne de la culture 2028. Par ailleurs, l'organisation d'une exposition « un.e air.e de famille » est budgétée au musée Paul Eluard (80.000 €). Cette exposition est labellisée dans le cadre de la saison « AFRICA 2020 » par l'Institut français. Dans ce cadre, le musée accueillera également une programmation pluridisciplinaire (concerts, visites, rencontres, projections de films, ateliers créatifs).

L'ambition de l'équipe municipale en faveur des enseignements et des pratiques artistiques sera réaffirmée avec l'élaboration d'un nouveau programme pour les équipements culturels, le développement des capacités d'accueil et le maintien des objectifs pédagogiques.

En ce sens, une nouvelle programmation devrait permettre la création d'un archipel des équipements dédiés aux pratiques artistiques en amateur en confortant les sites déjà existants et en assurant la promotion de nouvelles implantations. Cette reconfiguration du projet s'inscrit dans une logique de sobriété environnementale et de territorialisation accrue de l'offre culturelle.

Dans le cadre du partenariat avec l'association « Suivez la flèche », chargée de la préfiguration du remontage de la flèche de la Basilique, la ville se mobilise en vue de l'obtention de financements complémentaires, dont celui déjà confirmé du Fonds de solidarité interdépartemental et d'investissement (20M€).

Les crédits relatifs au financement du **budget citoyen** seront maintenus (100k€ en fonctionnement) pour permettre le développement d'une plateforme en ligne de gestion du budget participatif qui permettra d'en accroître l'audience. Les habitants pourront ainsi déposer leurs propositions, voter et suivre le traitement de leurs demandes.

En matière d'amélioration du cadre de vie et de territoire durable, le budget pour 2021 consolide l'entrée de Saint-Denis dans la ZFE (zone à faible émission), conformément à l'engagement du Conseil municipal du 23 juillet dernier.

En ce sens, il est prévu d'accompagner cette adhésion par un renforcement de l'information et des incitations aux mobilités propres sur le territoire. Corrélativement à l'adhésion à la ZFE, les actions de la ville en faveur du développement durable seront maintenues notamment au travers de la programmation de la maison de l'écologie (+25.530 €) et renforcées par la création d'un permis de désimperméabiliser, le soutien aux projets de végétalisation et d'agricultures urbaines (23.000 € en investissement).

Par ailleurs, une réflexion sur l'évolution des actions en faveur de l'éducation à l'environnement sera engagée, courant 2021, pour accompagner tous les publics. Dans le prolongement de l'engagement municipal en faveur de la déclaration d'urgence climatique, la municipalité renforcera son action en matière de la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité (50.000 €).

Enfin, il sera procédé à la mise en place d'une évaluation et d'un suivi fin de l'impact carbone de l'administration et des projets de la ville avec notamment l'évaluation de l'impact carbone des décisions proposées au CM. Une réflexion méthodologique sera engagée, en 2021, en vue de l'expérimentation d'un budget Carbone lors de la préparation budgétaire 2022.

Dans le champ des solidarités, les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes bénéficieront d'un accroissement des moyens dévolus à hauteur de +11.500 €. Ces développements permettront la mise en œuvre d'actions de prévention des comportements sexistes dans les établissements scolaires, et des actions ponctuelles (notamment lors du 8 mars, de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes -25 nov- et la journée du mariage adossée à la journée du patrimoine).

Par ailleurs, toujours dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes/hommes, des permanences supplémentaires à la maison de quartier Floréal seront développées (8.500 €) : Les permanences tenues par le centre d'information pour le droit des femmes (CIDF 93) ont pour objectif d'informer le public prioritairement féminin sur ses droits et les moyens de les exercer. Dans le cadre des violences conjugales, il s'agit d'aider les femmes, de les informer et de les orienter dans le but de lutter contre ces violences et de les prévenir. Afin de couvrir l'ensemble du territoire, la municipalité fait

le choix de mettre en place une permanence supplémentaire à la maison de quartier Floréal-Saussaie-la Courtille. Un réseau de référent.e.s égalité femmes / hommes sera mis en place dans toutes les directions de la ville, et la structuration d'un budget sensible au genre sera expérimentée.

A la suite d'une expérimentation d'un renfort d'une permanence d'écrivain public mené depuis le mois de mars 2019 dans le quartier Franc-Moisin-Bel Air-Stade de France, le bilan tant sur l'approche de la dématérialisation que son impact sur la profession d'écrivain public à l'égard de la demande locale incite à consolider l'expérience dans ce secteur (il en résulte une action nouvelle pour un coût prévisionnel de 10.000 €).

Un travail de communication et de revalorisation sera entrepris en ce qui concerne les résidences autonomie de la ville. La résidence « Basilique » sera réhabilitée en prévoyant également l'implantation de la crèche Poulbot, au rez-de-Chaussée. Des logements étudiants seront également prévus dans le bâtiment pour en faire un lieu de vie intergénérationnel.

La modernisation des outils du CCAS sera confortée en 2021 après le déploiement en 2020 du logiciel « Arpège » pour gérer le quittancement des loyers des résidences et des foyers soleil. Un nouveau logiciel social viendra en substitution du logiciel actuel au profit du pôle sénior et du pôle social.

Pour améliorer l'offre de services du SAAD, celle-ci sera recalibrée avec la consolidation de la cellule d'aide contre l'isolement des personnes âgées.

Le service municipal du logement conduira, au cours de l'année 2021, différents chantiers relatifs à la mise en place d'un système de cotation des demandes, d'optimisation et d'amélioration de la relation aux usagers afin d'améliorer le délai de traitement des demandes et courriers, de prise des rendez-vous.

En matière de handicap, en parallèle du renforcement de la politique de mise en accessibilité des équipements et espaces municipaux, la Ville travaillera à la mise en place d'un partenariat avec la MDPH pour la création d'une antenne locale à Saint-Denis. Un travail spécifique sera initié en faveur de la traduction en facile à lire (FALC) et à comprendre des documents de communication municipaux et de l'accessibilité numérique des sites intranet et extranet de la Ville. Un travail sera également mené sur l'accès du public en situation de handicap aux activités culturelles dans le prolongement de l'adhésion de la ville de Saint-Denis à l'association cinémadifférence, association qui accompagne les collectivités et les salles de cinéma pour rendre des séances accessibles en inclusion à des personnes qui en sont privées par leur handicap.

En matière de santé, le budget pour 2021 est un budget de transition et d'études en vue de conforter, à l'horizon 2022, les ambitions du projet municipal dans le domaine de la santé notamment :

- la visibilité et le développement des projets autour de la santé de l'élève dans le cadre plus global du bon fonctionnement des CMS
- la priorité donnée à l'installation de nouveaux professionnels de santé déficitaires sur le territoire et en secteur 1, dans le cadre d'une participation active de la ville aux Communautés Professionnelles Territoriales et d'un partenariat renforcé avec le Centre Hospitalier de Saint-Denis ;
- le plan "Saint-Denis qui sauve" autour des premiers secours avec, dès 2021, 100 jeunes formés gratuitement au PSC
- la contribution de l'Unité Santé Environnementale au plan d'actions propreté et à la Commission Commerce Cadre de vie et Sécurité pour mieux contrôler l'hygiène des commerces.

Les moyens dévolus pour favoriser l'accès aux droits seront consolidés. Ainsi, les moyens affectés à la gestion de la « file active Pass » pour permettre la prise en charge par les CMS des patients qui ne bénéficient ni de l'assurance maladie ni de l'aide d'Etat seront augmentés (6.700 €).

De même, les moyens mobilisés en faveur du parcours de soins des personnes âgées sont également confortés (+21.000€) en vue de parfaire leur prise en charge au sein des résidences autonomies de la ville. Le budget 2021 consolide la masse salariale des CMS pour favoriser le recours aux spécialistes et assurer un haut niveau de remplacement de ces spécialités.

Enfin, le budget 2021 prévoit également des crédits en vue de la mise en œuvre des dépenses

contraintes suivantes :

L'organisation des élections régionales et départementales, en 2021, se traduit également par des inscriptions budgétaires spécifiques de 120.000 € (110.000 euros en dépenses de personnel ; 10.000 € de fournitures diverses).

Au vu de l'augmentation significative depuis plusieurs années des accidents de travail et de leur durée, l'assurance statutaire de la ville a fait valoir courant octobre 2020 qu'elle ne souhaitait plus assurer la collectivité dans les conditions tarifaires actuelles. Pour autant, cette notification tardive ne permet pas à la collectivité de réinternaliser le suivi des arrêts de travail et le versement des indemnités journalières. Au terme des négociations avec l'assurance « SOFAXIS », il en résulte un surcoût pour la ville de 420.000 €.

3. Présentation du budget primitif 2021

Réglementairement, le budget primitif doit être équilibré, tant en fonctionnement qu'en investissement et permettre de couvrir les dépenses obligatoires notamment la charge de la dette.

Au sein d'une trajectoire financière pluriannuelle permettant de financer de manière pérenne l'action communale, le budget doit également, **sans augmentation de la fiscalité**, permettre d'autofinancer suffisamment les investissements de sorte à contenir le recours à l'emprunt à un niveau soutenable.

Tableau 1 : principaux agrégats composant le budget communal de 2015 à 2021

| OPÉRATIONS RÉELLES NET DU FCCT | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 187 813 081 € | 199 915 034 € | 194 932 353 € | 197 587 158 € | 198 222 045 € | 198 227 793 € | 199 742 369 € |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 168 229 552 € | 174 058 470 € | 175 114 385 € | 175 459 882 € | 175 563 321 € | 181 066 071 € | 182 194 293 € |
| Épargne brute | 19 583 529 € | 25 856 564 € | 19 817 968 € | 22 127 276 € | 22 658 724 € | 17 161 722 € | 17 548 076 € |
| Taux d'épargne brute | 10,4% | 12,9% | 10,2% | 11,2% | 11,4% | 8,7% | 8,8% |
| Remboursement capital de la dette | 9 611 289 € | 8 654 526 € | 10 519 978 € | 11 894 592 € | 13 019 720 € | 13 867 994 € | 12 259 214 € |
| Épargne nette | 9 972 240 € | 17 202 038 € | 9 297 989 € | 10 232 684 € | 9 639 004 € | 3 293 728 € | 5 288 862 € |
| Dépenses réelles d'investissement hors dette | 47 129 056 € | 46 242 195 € | 34 309 545 € | 37 883 969 € | 41 026 657 € | 40 228 106 € | 41 906 726 € |
| Recettes réelles d'investissement hors emprunt | 13 905 047 € | 12 286 288 € | 13 978 471 € | 32 540 512 € | 11 362 091 € | 13 606 189 € | 7 486 231 € |
| Encours de la dette | 117 462 998 € | 125 731 041 € | 128 730 752 € | 131 836 160 € | 141 816 440 € | 141 816 440 € | 143 017 446 € |
| Capacité de désendettement | 6,0 | 4,9 | 6,5 | 6,0 | 6,3 | 8,3 | 8,2 |

Pour 2021, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles atteignent 239,9 M€ (199,8 M€ hors FCCT) et couvrent les dépenses réelles portées à 222,2 M€ (182,2 M€ hors FCCT).

L'épargne brute (= recettes réelles – dépenses réelles) atteint 17,6 M€ au BP 2021 et 8,8 % des recettes réelles de fonctionnement hors FCCT, en légère augmentation par rapport à la prévision du BP 2020 (+400k€).

En 2021, la commune maintient donc un niveau d'épargne brute prévisionnelle satisfaisante.

Le budget primitif pour 2021 est un budget prudentiel en ce qui concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité dans un contexte de fortes incertitudes. Pour autant, il s'agit également d'une proposition budgétaire ambitieuse qui par un effort d'optimisation permet de financer par redéploiement de crédits :

- Les priorités de mandat à incidence budgétaire en 2021 ;
- Des actions de résilience territoriale pour apporter une réponse appropriée à la crise sanitaire ;
- La mise en œuvre d'une revalorisation du régime indemnitaire, repoussée depuis 2018 malgré la l'augmentation constatée de la masse salariale.

Malgré la suspension du dispositif de contractualisation financière, l'évolution des dépenses de fonctionnement du BP 2020 au BP 2021 reste maîtrisée pour éviter, dans la perspective d'un éventuel retour du dispositif, un ajustement budgétaire brutal des dépenses de fonctionnement lors des prochains exercices.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Dans la mesure où la préparation budgétaire a été effectuée parallèlement à la préparation du budget de l'Etat et avant la notification des bases fiscales et des dotations par les services de l'Etat, les prévisions de recettes sont basées d'une part sur les hypothèses de l'analyse financière du cabinet d'expertise en finances locales « Michel Klopfer » et, d'autre part, sur le principe d'une reconduction globale du cadre budgétaire de 2020.

Ces prévisions devront, selon toute vraisemblance, faire l'objet d'un recalage lors d'une prochaine décision modificative en cours d'exercice, après notification des états fiscaux et du montant des dotations versées à la ville.

De manière générale, les hypothèses en matière d'évolution des recettes sont prudentielles⁴.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- des recettes de gestion (chapitres 013,70, 73 et 75)
- des recettes financières (76)
- des recettes exceptionnelles (77)
- et des reprises sur provisions (78), composant les recettes réelles.

Aux recettes réelles s'ajoutent les recettes d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Tableau 2 : composantes des recettes réelles de fonctionnement de 2015 à 2021, en €

| RECETTES RÉELLES HORS FCCT | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Atténuation de charges (013) | 5 332 962 € | 5 575 810 € | 4 987 552 € | 6 080 435 € | 4 120 305 € | 5 853 168 € | 5 924 000 € |
| Produits des services (70) | 11 863 354 € | 12 837 858 € | 13 161 086 € | 13 849 997 € | 14 057 939 € | 15 042 952 € | 14 291 505 € |
| Impôts et taxes (73) | 120 922 992 € | 130 368 670 € | 128 968 662 € | 129 233 909 € | 129 948 797 € | 131 268 639 € | 136 714 455 € |
| Dotations et participations (74) | 45 889 328 € | 46 452 901 € | 43 637 806 € | 44 934 022 € | 42 627 671 € | 43 438 509 € | 40 805 384 € |
| Autres produits de gestion courante (75) | 1 678 754 € | 1 742 391 € | 1 778 952 € | 1 547 452 € | 1 853 524 € | 1 402 025 € | 1 018 025 € |
| Total des recettes de gestion | 185 687 390 € | 196 977 629 € | 192 534 058 € | 195 645 815 € | 192 608 237 € | 197 005 293 € | 198 753 369 € |
| Produits financiers (76) | 1 409 736 € | 1 610 303 € | 1 217 496 € | 1 025 065 € | 950 520 € | 940 000 € | 942 000 € |
| Produits exceptionnels (77) | 515 955 € | 598 459 € | 1 060 410 € | 436 668 € | 4 454 616 € | 282 500 € | 47 000 € |
| Reprises de provisions (78) | 200 000 € | - € | 120 390 € | 479 610 € | 208 672 € | - € | - € |
| Total des recettes réelles | 187 813 081 € | 199 186 392 € | 194 932 353 € | 197 587 158 € | 198 222 045 € | 198 227 793 € | 199 742 369 € |

3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)

Les recettes de gestion sont les recettes courantes de la collectivité. Hors FCCT, elles totalisent 199,8 M€ au budget primitif 2020.

3.1.1.1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC) ainsi que de diverses taxes.

Cf. Annexe – Rapport sur la fiscalité et le vote des taux

⁴ Les hypothèses en matière d'évolution des recettes prennent appui sur les indications transmises par les cabinets d'expertise en finances locales FCL et Michel Klopfer.

Tableau 3 : composantes des recettes fiscales de 2015 à 2021, en €

| RECETTES FISCALES HORS MGP | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Taxes foncières et d'habitation | 65 764 397 € | 73 193 040 € | 73 318 241 € | 75 265 556 € | 76 983 416 € | 77 269 567 € | 81 005 963 € |
| Rôles supplémentaires | - € | 302 308 € | 368 099 € | 330 532 € | 403 309 € | 202 000 € | 30 050 € |
| Attribution de compensation | 37 592 708 € | 37 592 708 € | 37 592 708 € | 37 592 708 € | 37 592 708 € | 37 580 733 € | 37 580 733 € |
| Dotation de solidarité communautaire | 894 954 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € |
| FSRIF | 7 536 570 € | 7 953 257 € | 7 929 241 € | 8 046 650 € | 8 089 724 € | 8 122 620 € | 8 600 000 € |
| FPIC | 1 482 742 € | 1 849 216 € | 1 970 457 € | 2 035 992 € | 2 097 136 € | 2 376 100 € | 2 245 835 € |
| Taxes pour utilisation du domaine | 976 946 € | 1 006 094 € | 1 073 896 € | 967 631 € | 1 102 117 € | 1 227 595 € | 1 376 595 € |
| Taxes et participations urbanisation et dvpt | 8 513 € | 21 895 € | 20 862 € | 21 312 € | 21 852 € | 21 852 € | 22 887 € |
| Taxe sur l'électricité | 1 442 202 € | 1 504 261 € | 1 588 591 € | 1 537 459 € | 1 620 300 € | 1 660 785 € | 1 677 392 € |
| Impôts et taxes liés aux activités de services | 267 898 € | 197 154 € | 200 834 € | 210 669 € | 230 474 € | 220 000 € | 175 000 € |
| Droits de mutation | 4 956 061 € | 6 748 737 € | 4 524 066 € | 4 017 588 € | 3 147 464 € | 4 000 000 € | 4 000 000 € |
| Total des recettes fiscales | 120 922 992 € | 130 368 670 € | 128 586 996 € | 130 026 097 € | 131 288 500 € | 132 681 252 € | 136 714 455 € |

3.1.1.1.1. Impôts locaux (731)

Sans neutralisation des produits fiscaux reversés à Plaine commune et intégrés à la première part du FCCT, le montant total de la TH et TF perçu par la ville, en 2021, devrait être de 93,4 M€ (87,4M€ en 2020).

Après correction (hors fiscalité intégrée au calcul du FCCT), le produit attendu de la taxe foncière et de la taxe d'habitation inscrit au BP 2021 s'élève à 81 M€.

Par rapport à 2020, une progression estimée de 5,2 % du produit de la fiscalité est attendue. Cette progression des recettes fiscales prévisionnelles résulte :

- D'une part, de la mise en œuvre de la réforme fiscale adoptée avec le PLF 2020 qui rentre en vigueur à compter de 2021, en vue de compenser la suppression de la TH et se traduit par l'affectation aux communes de la part départementale de TFPB ;
- D'autre part, de la notification de bases fiscales complémentaires par la DGFIP, en ce qui concerne des constructions nouvelles ou précédemment exonérées entrant dans le champ de la TFPB pour un surcroît de recettes fiscales évalué à 2M€ par les services fiscaux.

Pour autant, en ce qui concerne les bases fiscales, il est rappelé que la loi de finances pour 2021, ne prévoit aucune revalorisation forfaitaire des bases.

➤ Le rapport spécifique sur l'état de la fiscalité présente une analyse de la fiscalité.

3.1.1.1.2. Fiscalité reversée (732)

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris.

Aucun transfert de charge au profit de la Métropole du Grand Paris n'est intervenu au cours des années 2019 et 2020, de sorte qu'aucune CLECT n'a été organisée depuis octobre 2018. Il en résulte notamment que le montant de la dotation de compensation versée par la MGP, pour 2021, devrait être maintenu au niveau des exercices 2019 et 2020, soit 37,6 M €.

Ce compte englobe aussi les versements péréquateurs que sont le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Sur la base des montants effectivement perçus en 2020, le FSRIF pour 2021 est estimé en hausse de 477 k€ et le FPIC, en diminution de 130 k€ par rapport aux inscriptions effectuées lors de la préparation du BP 2020.

3.1.1.1.3. Autres taxes (733 à 738)

Les droits de mutation acquittés à la commune sur toute transaction immobilière demeurent une

ressource structurante. Malgré l'aléa existant sur le volume et la temporalité des ventes de biens, le BP 2021 table sur une recette de 4 M€, de manière prudentielle et en cohérence avec le produit perçu au cours des années antérieures et lors de l'exercice 2020.

La taxe sur l'électricité est prévue sur une jauge de 1,6 M€, impactée à la hausse par la croissance de la population et du nombre de logements occupés.

3.1.1.2. Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les concours financiers de l'État ainsi que les subventions et financements obtenus par la commune de divers partenaires : CAF, département, État...

Tableau 4 : composantes des recettes dotations et participations de 2015 à 2021, en €

| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS HORS MGP | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| DGF (dotation forfaitaire + DSU) | 26 375 123 € | 24 721 161 € | 24 173 335 € | 24 742 134 € | 25 051 715 € | 25 428 248 € | 25 600 000 € |
| FCTVA (dépenses entretien) | - € | - € | 332 703 € | 165 122 € | 230 789 € | 230 049 € | 230 049 € |
| Dotations spéciales instituteurs | 19 656 € | 22 464 € | 11 232 € | 11 232 € | 5 616 € | 15 000 € | 5 000 € |
| Dotations générales de décentralisation | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € |
| Participations | 13 458 206 € | 15 184 713 € | 13 016 063 € | 13 230 145 € | 10 881 871 € | 11 490 247 € | 11 418 090 € |
| Autres attributions et participations | 5 294 338 € | 5 782 558 € | 5 362 468 € | 5 428 691 € | 5 715 676 € | 5 532 960 € | 2 810 240 € |
| Total des recettes dotations et particip. | 45 889 328 € | 46 452 901 € | 43 637 806 € | 44 319 329 € | 42 627 671 € | 43 438 509 € | 40 805 384 € |

De BP 2020 à BP 2021, le volume global des inscriptions budgétaires, au ch. 74, diminue de 2,6M (-6%). Cette baisse du produit des participations fait suite à la disparition des compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et du remplacement de ces compensations par la redescende vers les communes du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements. Cf. Tableau 8 infra

3.1.1.2.1. DGF (741)

La rubrique DGF inclut la dotation forfaitaire (elle-même objet principal du mouvement de « baisse des dotations » des années précédentes) et la dotation de solidarité urbaine.

Tableau 5 : parts forfaitaire et péréquatrice de la DGF de 2015 à 2021, en €

| DF / DSU | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dotation forfaitaire | 15 356 537 € | 11 573 556 € | 9 299 265 € | 8 762 059 € | 8 144 986 € | 7 636 168 € | 6 800 000 € |
| Dotation de solidarité urbaine | 11 018 586 € | 13 147 605 € | 14 874 070 € | 15 980 075 € | 16 906 729 € | 17 792 080 € | 18 800 000 € |
| Cumul DF + DSU | 26 375 123 € | 24 721 161 € | 24 173 335 € | 24 742 134 € | 25 051 715 € | 25 428 248 € | 25 600 000 € |

Dans le prolongement de la tendance déjà observée lors des exercices budgétaires antérieurs, le produit de la dotation forfaitaire devrait poursuivre sa décélération est diminuer de 764k€. Parallèlement, les recettes liées à la dotation de solidarité urbaine, à vocation péréquationnelle, devraient s'accroître de 1M€.

Dans la mesure où la DGF résulte de la combinaison du produit de ces deux dotations, son volume global devrait s'accroître légèrement de 2020 à 2021 (+172k€).

3.1.1.2.2. Participations... (744 à 747)

Tableau 6 : détail des participations de 2015 à 2021, en €

| PARTICIPATIONS | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Emplois d'avenir | 247 096 € | 408 544 € | 166 396 € | 345 543 € | 143 548 € | 41 805 € | - € |
| Subventions diverses de l'État | 2 946 087 € | 2 887 651 € | 2 196 239 € | 2 123 318 € | 740 810 € | 1 292 102 € | 1 526 439 € |
| Subventions de la Région | 196 901 € | 100 000 € | 65 816 € | 66 485 € | - € | - € | - € |
| Subventions du Département | 1 091 338 € | 1 370 932 € | 508 834 € | 88 482 € | 102 059 € | 375 391 € | 316 091 € |
| Financements CAF et autres partenaires | 8 580 391 € | 9 774 525 € | 9 726 706 € | 10 610 750 € | 9 890 289 € | 9 780 949 € | 9 575 560 € |
| Autres | 396 393 € | 643 061 € | 352 072 € | 305 501 € | 5 166 € | - € | - € |
| Total des recettes participations | 13 458 206 € | 15 184 713 € | 13 016 063 € | 13 230 145 € | 10 881 871 € | 11 490 247 € | 11 418 090 € |

Le produit global attendu sur cette rubrique reste relativement stable à 11,4 M€ (-62k €). À noter que la part relative des versements de la CAF reste très élevée et demeure un financeur majeur de la commune, compte-tenu des projets développés sur le territoire en matière de petite enfance, d'enfance ou de jeunesse, notamment.

... et autres participations (748)

Tableau 7 : détail des autres participations de 2015 à 2021, en €

| AUTRES PARTICIPATIONS | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Compensation ex-taxe sur les spectacles | 2 716 943 € | 2 761 534 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € |
| Compensation perte taxe professionnelle | 604 941 € | 513 035 € | 159 671 € | - € | - € | - € | - € |
| Compensation exonérations taxes foncière | 301 683 € | 909 127 € | 886 480 € | 1 009 657 € | 1 087 396 € | 989 926 € | 168 € |
| Compensation exonérations taxe habitation | 1 272 182 € | 1 091 063 € | 1 470 033 € | 1 575 907 € | 1 764 182 € | 1 647 472 € | - € |
| Dotation politique de la ville | - € | - € | 100 000 € | 100 000 € | 120 000 € | 154 320 € | 89 129 € |
| Autres (dont aide maires bâtisseurs) | 398 589 € | 507 799 € | 29 341 € | 26 184 € | 27 155 € | 24 299 € | 4 000 € |
| Total des recettes autres participations | 5 294 338 € | 5 782 558 € | 5 362 468 € | 5 428 691 € | 5 715 676 € | 5 532 960 € | 2 810 240 € |

Une stabilité des recettes de la ville dans le cadre de ses partenariats institutionnels

Tableau 8 : concours financiers de l'État, de la Région et du Département à la commune de 2015 à 2021 en €

| CONCOURS FINANCIERS EXTERNES | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dotation forfaitaire | 15 356 537 € | 11 573 556 € | 9 299 265 € | 8 762 059 € | 8 144 986 € | 7 636 168 € | 6 800 000 € |
| Dotation de solidarité urbaine | 11 018 586 € | 13 147 605 € | 14 874 070 € | 15 980 075 € | 16 906 729 € | 17 792 080 € | 18 800 000 € |
| Dotation générale de décentralisation | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € | 742 005 € |
| Emplois aidés | 247 096 € | 408 544 € | 166 396 € | 345 543 € | 143 548 € | 41 805 € | - € |
| Subventions diverses de l'État | 2 946 087 € | 2 887 651 € | 2 196 239 € | 2 123 318 € | 740 810 € | 1 292 102 € | 1 526 439 € |
| Compensations ex-taxe sur les spectacles | 2 716 943 € | 2 761 534 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € | 2 716 943 € |
| Compensation taxe professionnelle | 604 941 € | 513 035 € | 159 671 € | - € | - € | - € | - € |
| Compensation exonérations taxes foncières | 301 683 € | 909 127 € | 886 480 € | 1 009 657 € | 1 087 396 € | 989 926 € | 168 € |
| Compensation exonérations taxe habitation | 1 272 182 € | 1 091 063 € | 1 470 033 € | 1 575 907 € | 1 764 182 € | 1 647 472 € | - € |
| Dotation politique de la ville | - € | - € | 100 000 € | 100 000 € | 120 000 € | 154 320 € | 89 129 € |
| Autres (dont aide aux maires bâtisseurs) | 418 245 € | 530 263 € | 40 573 € | 37 416 € | 32 771 € | 39 299 € | 9 000 € |
| TOTAL ÉTAT | 35 624 305 € | 34 564 383 € | 32 651 675 € | 33 392 923 € | 32 399 370 € | 33 052 120 € | 30 683 684 € |
| Subventions de la Région Île-de-France | 196 901 € | 100 000 € | 65 816 € | 66 485 € | - € | - € | - € |
| Subventions du Département de la SSD | 1 091 338 € | 1 370 932 € | 508 834 € | 88 482 € | 102 059 € | 375 391 € | 316 091 € |
| TOTAL ÉTAT + RÉGION + DÉPARTEMENT | 36 912 544 € | 36 035 316 € | 33 226 325 € | 33 237 955 € | 32 501 428 € | 33 427 511 € | 30 999 775 € |

Les concours financiers des partenaires institutionnels devraient rester globalement stables, en 2021, après neutralisation des diminutions et suppressions des exonérations de TH et TFPB, corrélativement à la réforme de la fiscalité locale.

3.1.1.3. Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre inclut les facturations de services aux usagers (restauration, centre de loisirs, crèches, activités sportives, séjours...), les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine communal ainsi que les facturations de services aux partenaires (notamment avec Plaine commune pour les prestations ponctuelles non intégrées dans le FCCT lors de la révision des conventions de mutualisations).

Au global, les recettes sont estimées à 14,4 M€ sur ce chapitre au BP 2021. Le montant des produits des services diminue de 600k€ par rapport au BP 2020.

Cette diminution s'explique principalement par l'instauration de la gratuité de la restauration scolaire dans les écoles maternelles de la ville à compter de la rentrée 2021 (soit une diminution des recettes de 348.318 €).

Consécutivement à la révision des conventions de mutualisation, les travaux effectués par la direction des bâtiments de la ville sur le patrimoine de l'EPT, ne fait plus l'objet de remboursements isolés. Le remboursement de ces opérations est déduit du montant du FCCT versé par la ville. Il en résulte dès lors la non-réinscription d'une recette de 100.000 € sur le budget de la ville.

Les recettes liées à l'activité des CMS ont été ajustées au réalisé des années antérieures. Il en résulte une diminution nette de recette de 290.000 €.

La fin de la MOUS Voltaire se traduit également par la perte d'une recette d'exploitation de 70.000 €.

3.1.1.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit essentiellement des revenus tirés de la location des immeubles communaux. La recette est estimée à 1M€ pour 2021, en diminution de 0,4M€ par rapport à 2020.

La diminution des recettes inscrites sur ce chapitre résulte à hauteur de 300.000 € de la non-réinscription de la redevance d'occupation du domaine public versée par le SIPPAREC. Cette recette est désormais perçue par l'EPT.

3.1.1.5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre intègre les remboursements divers sur les rémunérations du personnel et sur les cotisations sociales, pour certains agents absents faisant l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie ou pour des agents mis à disposition.

La recette totale sur ce chapitre est estimée à 5,9 M€ et reste globalement stable par rapport à 2020 (+70k€).

3.1.2. Les recettes financières (chapitre 76)

Le chapitre retrace notamment les recettes issues des opérations menées sur la dette communale (couverture de risques de crédit). La recette est restée stable et estimée à 940 000 € en 2021.

3.1.3. Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

47k€ sont inscrits au titre des estimations de recettes exceptionnelles, très aléatoires.

La diminution de 130k€ des recettes inscrites sur ce chapitre résulte de l'absence de réinscription d'une recette jamais perçue par la collectivité et visant à refacturer à Plaine commune le montant des TF acquittée par la ville au titre des parkings dont elle reste propriétaire mais dont la gestion a été transférée à Plaine commune.

Cette refacturation n'a jamais pu être mise en œuvre faute de base juridique adaptée, la TF étant due par le propriétaire des biens concernés.

3.1.4. Les reprises sur provisions (chapitre 78)

Aucune inscription nouvelle n'est prévue au BP 2021.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- des charges financières (66)
- des charges exceptionnelles (67)
- et des dotations aux provisions (68), composant les dépenses réelles

Aux dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Tableau 9 : composantes des dépenses réelles de fonctionnement de 2015 à 2021, en €

| DÉPENSES RÉELLES HORS FCCT | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Charges à caractère général (011) | 36 494 713 € | 39 774 309 € | 37 413 404 € | 37 995 834 € | 36 206 231 € | 38 297 680 € | 39 175 477 € |
| Charges de personnel et frais assimilés (012) | 109 191 664 € | 112 012 514 € | 115 208 740 € | 115 706 499 € | 118 812 332 € | 120 560 690 € | 122 247 941 € |
| Atténuations de produits (014) | 766 667 € | 766 667 € | 825 233 € | 766 667 € | 774 816 € | 766 667 € | 767 229 € |
| Autres charges de gestion courante (65) | 16 230 086 € | 16 532 343 € | 16 422 161 € | 16 761 966 € | 16 108 459 € | 16 708 907 € | 15 874 173 € |
| Frais de fonct. des groupes d'élus (656) | 210 881 € | 253 768 € | 227 940 € | 203 172 € | 215 946 € | 259 100 € | 289 927 € |
| Total des dépenses de gestion | 162 894 012 € | 169 339 602 € | 170 097 477 € | 171 434 139 € | 172 117 783 € | 176 593 044 € | 178 354 747 € |
| Charges financières (66) | 4 071 862 € | 3 910 469 € | 4 016 781 € | 3 181 901 € | 2 564 953 € | 3 730 681 € | 3 271 700 € |
| Charges exceptionnelles (67) | 1 063 678 € | 808 400 € | 1 000 128 € | 364 231 € | 880 586 € | 742 346 € | 567 846 € |
| Dotations aux provisions (68) | 200 000 € | - € | - € | 479 610 € | - € | - € | - € |
| Total des dépenses réelles | 168 229 552 € | 174 058 470 € | 175 114 385 € | 175 459 882 € | 175 563 321 € | 181 066 071 € | 182 194 293 € |

Hors FCCT, les dépenses réelles de fonctionnement sont contenues et progressent faiblement par rapport au BP 2019 (+ 0,6 %).

3.2.1. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion constituent les dépenses de fonctionnement courant de la collectivité. Hors flux liés à la création de la Métropole du Grand Paris, elles totalisent 178,3 M€ au budget primitif 2021. Cf. point 2 du présent rapport.

3.2.1.1. Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012)

La masse salariale représente 67% des dépenses réelles de fonctionnement –hors FCCT– (120,5 M€ au BP 2021). Au BP 2021, les dépenses de personnel et cotisations sociales enregistrent une évolution de 1,4%.

Cette progression de la masse salariale traduit les efforts engagés par la collectivité en termes de revalorisation de son attractivité sur le marché de l'emploi public local avec l'adoption d'un nouveau régime indemnitaire. Il en résulte une revalorisation de la masse salariale, en 2021, de 1,4 M€ pour mieux rétribuer l'exercice de responsabilités et l'écart grade-fonction. Cette revalorisation va bénéficier à 610 agents, dont 365 agents de catégories B et C. Par ailleurs, la prime annuelle sera réévaluée de 40 à 150 €.

3.2.1.2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes pour le fonctionnement des services : prestations, fournitures, énergie, contrats divers...

En progression de 2 % par rapport au BP 2019, ce poste représente 39,1 M€ et 21 % des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2021.

3.2.1.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Il regroupe les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités et frais de mission des élus, les participations de la commune à divers organismes, notamment au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Tableau 10 : composantes des autres charges de gestion courante de 2015 à 2021, en €

| AUTRES CHARGES DE GESTION HORS FCCT | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Indemnités des élus | 1 347 977 € | 1 392 414 € | 1 313 868 € | 1 291 437 € | 1 233 615 € | 1 489 303 € | 1 433 679 € |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 616 948 € | 444 962 € | 426 756 € | 411 229 € | 381 129 € | 398 000 € | 510 850 € |
| Contingents et participations obligatoires | 2 736 915 € | 2 915 068 € | 3 013 035 € | 3 407 289 € | 3 080 366 € | 3 367 963 € | 3 523 430 € |
| Subvention au CCAS | 4 050 812 € | 4 090 812 € | 4 128 331 € | 4 174 331 € | 3 958 556 € | 3 918 556 € | 3 918 556 € |
| Subvention à la Caisse des Écoles (PRÉ) | 107 500 € | 61 200 € | 107 500 € | 107 500 € | 106 377 € | 106 377 € | 106 377 € |
| Subventions aux associations | 6 972 108 € | 7 241 996 € | 7 011 780 € | 6 949 289 € | 6 927 523 € | 6 989 311 € | 6 090 884 € |
| Subventions autres organismes publics | 397 825 € | 385 891 € | 420 891 € | 420 891 € | 420 891 € | 438 891 € | 288 891 € |
| Total des autres charges de gestion cour. | 16 230 086 € | 16 532 343 € | 16 422 161 € | 16 761 966 € | 16 108 458 € | 16 708 401 € | 15 872 667 € |

Le FCCT est imputé sur ce chapitre : 40 M€. Les chiffres présentés dans les tableaux du présent rapport sont nets du FCCT (qui ne constitue qu'un flux qui transite sur le budget communal) pour permettre une lecture à champ constant du budget communal et permettre une analyse des choix budgétaires résultant directement des décisions du Conseil municipal.

Le FCCT, par rapport au BP 2020, évoluerait de 215 k€ (+5%).

Les prévisions totales, hors FCCT, sur ce chapitre enregistrent une diminution de 5 %. Cette diminution des subventions versées par la ville est portée principalement par l'arrêt du versement de la subvention de fonctionnement au JSD (770k€), la suppression de l'inscription budgétaire relative au versement annuel de la subvention de 80 k€ à la maison du commerce et de l'artisanat en l'absence de communication à la ville de comptes certifiés, En dehors de ces principaux ajustements, la ville maintient un haut niveau de soutien au tissu associatif local.

Tableau 11 : Tableau de présentation de la composition du FCCT du CA 2016 au BP 2021

| COMPOSITION DU FCCT (en €) | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 + BS | BP 2021 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1ère part : FCCT base | 38 552 137 € | 37 985 944 € | 38 110 071 € | 38 340 367 € | 38 395 011 € | 38 598 667 € |
| dont dotation "part salaires" | 27 642 050 € | 27 642 050 € | 27 642 050 € | 27 642 050 € | 27 642 050 € | 27 642 050 € |
| dont produit TH 2015 | 10 184 023 € | 10 184 023 € | 10 184 023 € | 10 184 023 € | 10 184 023 € | 10 184 023 € |
| dont produit TFNB 2015 | 16 653 € | 16 653 € | 16 653 € | 16 653 € | 16 653 € | 16 653 € |
| dont revalorisation forfaitaire bases TH et TFNB | 102 007 € | 143 218 € | 267 345 € | 497 641 € | 552 285 € | 755 941 € |
| dont allocations compensatrices de TH | 607 404 € | - € | - € | - € | - € | - € |
| 2e part : compétences transférées ultérieures | 63 810 € | 31 266 € | 30 655 € | 19 291 € | 19 291 € | 19 291 € |
| dont charges transférées - PLU | 63 810 € | 63 810 € | 63 810 € | 63 810 € | 63 810 € | 63 810 € |
| dont charges transférées - DASRI | - € | 32 544 € | 32 544 € | 32 544 € | 32 544 € | 32 544 € |
| dont charges transférées MGP sur la compétence environnement | - € | - € | 611 € | 611 € | 611 € | 611 € |
| dont charges transférées MGP non validées par CLECT territoriale | - € | - € | - € | 11 364 € | 11 364 € | 11 364 € |
| 3e part : contribution additionnelle des villes | - 894 954 € | 194 833 € | 194 833 € | 194 833 € | 194 833 € | 194 833 € |
| dont minoration ex-dotation de solidarité communautaire | - 894 954 € | - € | - € | - € | - € | - € |
| dont abondement supplémentaire des villes à l'EPT (pacte financier) | - € | 194 833 € | 194 833 € | 194 833 € | 194 833 € | 194 833 € |
| 4e part : abondement facultatif propre à la ville | - € | - € | 300 000 € | 300 000 € | 300 000 € | 300 000 € |
| dont abondement supplémentaire "plan propreté" | - € | - € | 300 000 € | 300 000 € | 300 000 € | 300 000 € |
| 5ème part : convention de mutualisation | | | | 945 566 € | 945 566 € | 968 395 € |
| revalorisation forfaitaire +1,2 % | | | | | 11 347 € | 11 482 € |
| coût net | | | | 945 566 € | 956 913 € | 956 913 € |
| TOTAL | 37 720 993 € | 38 212 043 € | 38 635 559 € | 39 800 057 € | 39 866 048 € | 40 081 186 € |
| Variation N/N-1 € | | 491 050 € | 423 516 € | 1 164 498 € | 65 991 € | 215 138 € |
| Variation N/N-1 % | | 1,30% | 1,11% | 3,01% | 0,17% | 0,54% |

Le financement des opérateurs locaux par la commune

Le CCAS

Le concours de la commune au financement du CCAS prend la forme d'une subvention annuelle et du reversement d'une quote-part de l'ancienne taxe sur les spectacles.

Tableau 12 : concours financiers de la commune au CCAS de 2015 à 2021 en €

| CONCOURS FINANCIERS AU CCAS | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Subvention annuelle | 4 050 812 € | 4 090 812 € | 4 128 331 € | 4 174 331 € | 3 958 556 € | 3 918 556 € | 3 918 556 € |
| Quote-part ex-taxe sur les spectacles | 766 667 € | 766 667 € | 766 667 € | 766 667 € | 766 667 € | 766 667 € | 766 667 € |
| TOTAL | 4 817 479 € | 4 857 479 € | 4 894 998 € | 4 940 998 € | 4 725 223 € | 4 685 223 € | 4 685 223 € |

La subvention de la ville au CCAS est maintenue, en 2021, à son niveau 2020.

La Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative)

Pour l'essentiel financé par l'État, le PRÉ dispose d'une subvention complémentaire de la commune à hauteur de 106 377 €, soit 19 % du budget de la Caisse des écoles qui s'élèvera, en 2021, à 560 517 €. Le montant de la subvention de la ville à la Caisse des écoles reste inchangé de 2020 à 2021.

3.2.2.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

Ces dépenses sont tracées sur un chapitre comptable spécifique ; le budget 2020 est estimé à 289,9 k€.

3.2.2.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du reversement par la commune au CCAS d'une fraction fixe du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles : 0,76 M€. Ce montant est stable depuis la disparition de la taxe sur les spectacles en 2015.

3.2.3 Les charges financières (chapitre 66)

Elles intègrent les frais financiers et intérêts de la dette contractée par la commune auprès des établissements bancaires pour le financement de ses investissements. En 2020, ces charges devraient s'élever à 3,3 M€, contre 3,7 M€ en 2020. Cette économie résulte de la faiblesse actuelle des taux.

3.2.4 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Leur jauge est estimée à 567k€ pour 2021, soit un niveau analogue à celui de 2020. Les dépenses exceptionnelles incluent les bourses et secours (bourses étudiantes et aide à la licence sportive notamment) et les opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur).

3.2.5. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ce chapitre de dépenses réelles prévoit la constitution de provisions semi-budgétaires en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, dont la réalisation dans l'avenir est probable.

Le BP 2020 ne prévoit pas d'abonder le stock des provisions, en cohérence avec ce qui est prévu en recettes.

3.3. L'épargne

La section de fonctionnement doit dégager chaque année une épargne brute servant à l'autofinancement des investissements. Il est impératif pour maintenir la capacité de financement de la commune de consolider chaque année le niveau d'épargne.

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière dont les principaux sont :

- l'épargne de gestion : excédent des recettes de gestion sur les dépenses de gestion, indicateur de fonctionnement courant de la collectivité
- l'épargne brute : excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle permet de calculer le taux d'épargne brute. À Saint-Denis, pour garantir la solvabilité financière de la commune, le taux d'épargne brute est fixé *a minima* à 8%.
L'épargne brute permet également de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne ;
- l'épargne nette : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette en capital de la dette (amortissement annuel de la dette). Elle mesure la capacité réelle intrinsèque de la commune à autofinancer ses investissements.

Tableau 13 : évolution du niveau et du taux d'épargne brute de 2015 à 2021, en € et %

| ÉPARGNE BRUTE HORS FCCT | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Épargne brute | 19 583 529 € | 25 856 564 € | 19 817 968 € | 22 127 276 € | 22 658 724 € | 17 161 722 € | 17 548 076 € |
| Taux d'épargne brute | 10,4% | 12,9% | 10,2% | 11,2% | 11,4% | 8,7% | 8,8% |

Le niveau d'épargne brute tend structurellement à diminuer, illustrant la tendance à l'évolution plus rapide des charges que des recettes. Malgré cette évolution tendancielle, dans le cadre du BP 2020, le niveau d'épargne brute est maintenu à un niveau comparable à celui du budget 2020.

Ainsi, au BP 2020, l'épargne brute atteint 17,5 M€ et 8,8 % des recettes réelles de fonctionnement (nettes du FCCT)

3.4. L'investissement

L'analyse des opérations déjà inscrites au PPI antérieur doit être approfondie. La majorité s'interroge quant à la pertinence de certains projets et la sincérité des inscriptions budgétaires précédentes.

Dans cette optique, conformément avec les positions exprimées lors du débat sur les orientations budgétaires, la municipalité élabore une programmation des investissements en cohérence avec ses orientations.

A cet effet, un PPI intégralement révisé sera soumis à l'approbation du Conseil municipal en juillet 2021.

Les priorités suivantes structureront l'élaboration du futur PPI :

- L'effort d'investissement portera prioritairement sur les équipements scolaires ou dédiés à la petite enfance. Le déploiement progressif de la gratuité de la restauration dans les écoles aura des conséquences sur la stratégie d'investissement de la ville, notamment en ce qui concerne les investissements au profit de la cuisine centrale et des offices des écoles. Les infrastructures dédiées aux temps périscolaires (en vue de la pause méridienne) seront également priorisées.
- La municipalité portera également des projets de grands équipements. En qualité de ville hôte des jeux olympiques et paralympiques de 2024, la ville se fixe un objectif ambitieux de réhabilitation de ses équipements sportifs. De même, la municipalité engagera une nouvelle programmation en termes d'équipements culturels.
- Enfin, la municipalité s'est fortement engagée, dès le Conseil d'installation, dans le cadre d'une déclaration sur l'état d'urgence climatique, à être exemplaire en ce qui concerne la gestion de la transition écologique. Conformément à cet engagement, toutes les opérations d'équipement s'inscriront dans cet objectif de haute qualité environnementale et de performance énergétique. En ce sens, la végétalisation du tissu urbain sera également une priorité avec la création d'ilots de fraîcheur en ville et en milieu scolaire (cours oasis).

Ces orientations du futur PPI de la municipalité ont également été les lignes directrices de la préparation et de la structuration de la section d'investissement du budget primitif 2021. Les crédits ouverts en section d'investissement traduisent une très forte mobilisation de la municipalité en vue de la réhabilitation du patrimoine de la ville. Cet effort massif de remise à niveau du patrimoine communal vise à répondre à l'état de vétusté des équipements dans une double logique de sobriété environnementale et de maîtrise des coûts en évitant la construction d'équipements nouveaux dispendieux.

Cet effort en investissement constituera également un levier d'action de la commune au soutien de l'emploi et du tissu économique local. De même, les exigences de la municipalité en termes d'exemplarité environnementale de son programme de réhabilitation du patrimoine communal constitueront une opportunité pour mobiliser les services de la ville dans la recherche active de recettes externes (notamment au titre du Plan de relance, de la DSIL, via l'ADEME).

La programmation des investissements pour l'année 2021 s'établit donc comme suit :

A. Appel à projets dans le cadre d'un soutien exceptionnel aux acteurs du territoire

La ville souhaite accompagner les acteurs du territoire par un soutien exceptionnel à l'investissement (500.000 €). Cet appel à projets, dont le règlement sera présenté en Conseil municipal au cours du premier semestre, permettra de financer des projets d'avenir, permettant la poursuite de la transformation des équipements et des activités à la nouvelle donne sanitaire, et la conduite de projets spécifiques répondant aux enjeux de solidarité, d'émancipation (notamment avec des axes sport et culture), de transition écologique, d'innovation et d'inclusion.

B. Ecoles, maisons du petit enfant et accueils de loisirs

- Plan de rattrapage des bâtiments pour l'enfant :

Compte tenu de la dégradation constatée des bâtiments scolaires/pour l'enfant, la municipalité souhaite effectuer un très gros effort budgétaire en ce qui concerne leur réhabilitation.

A cet effet, il est prévu d'initier un programme de rattrapage des bâtiments pour l'enfant qui se traduit par la mobilisation de 3,378 M€ supplémentaires en vue de l'entretien/réhabilitation du patrimoine scolaire. Ce rattrapage visera plus particulièrement :

- le développement durable : les économies d'énergies, la réalisation de cours oasis, la végétalisation des toitures et leur mise en accessibilité, la réfection de l'éclairage avec le passage aux LED,
- l'amélioration des équipements sanitaires,
- la rénovation des espaces destinés aux enfants.
- l'amélioration des conditions de travail des agents
- la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la gratuité de la restauration scolaire

Cette opération intègre notamment une sous-opération relative au renouvellement du mobilier scolaire pour un montant prévisionnel de 500.000 €.

Ces opérations seront ciblées en priorité sur les établissements nécessitant des interventions.

Cette opération nouvelle de réhabilitation du patrimoine communal dédié à l'enfant concerne les groupes scolaires, accueils de loisirs et maisons du petit enfant.

Les crédits y afférents sont donc portés de 2 à 5,378 M€, pour 2021.

1. Groupes scolaires

- Groupe Scolaire Diez

La présente opération concerne la construction d'un nouvel espace jeunesse et d'une salle de sport au sein du groupe scolaire. Les travaux doivent commencer début 2021 pour une livraison à l'automne.

Le PPI 2020-2026 prévoyait, en 2021, une inscription prévisionnelle de 2.850.000 €. Les retards constatés, en 2020, du fait de la crise sanitaire impliquent une réinscription des crédits non engagés en 2020 à hauteur de 2.500.000 €. Il en résulte une inscription de 5.350.000 €, en dépenses, en 2021.

Par ailleurs, une recette au titre de la dotation politique de la ville 2020 d'1M€ doit être perçue en 2021 (500.000 €) et 2022 (500.000 €).

- Groupe scolaire Pasteur

Les travaux consistent en la fermeture des préaux des écoles élémentaires Pasteur et Calmette, avec création d'une ventilation, mise en sécurité des escaliers et réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse. Les travaux sont prévus courant été 2021 et 2022. Le coût de cette opération est évalué à 600.000 €, en 2021.

- Groupe scolaire Langevin

Les travaux consistent en la réfection de l'ensemble de l'étanchéité des terrasses du groupe scolaire. Ils doivent être réalisés au cours de l'été 2021. Un budget prévisionnel de 1.150.000 € est prévu.

Une recette Dotation Politique de la Ville 2019 de 0,4 M€ est prévue pour 2021.

- Groupe scolaire Lili Boulanger

Au vu des perspectives quant à l'évolution de la démographie scolaire, et compte-tenu d'un programme type qui n'est pas adapté aux besoins nouveaux des écoles (dédoublage des classes, cours oasis, meilleure ouverture de l'école sur le quartier, par exemple), la municipalité interroge ce projet à court terme.

Par ailleurs, compte-tenu des projets en cours sur le quartier, il est nécessaire d'envisager une réflexion au sein du quartier Pleyel sur les équipements scolaires, actuels ou projetés, et leurs emprises foncières.

Compte tenu de ces réflexions, 100 000 € sont prévus en 2021 pour des études.

- la construction d'un nouveau groupe scolaire, quartier Franc-Moisin sur le site des Charcuteries Gourmandes :

100.000 € pour des frais d'études sont prévus sur cette opération en 2021 – dans le cadre du NPNRU

- Ecole numérique

L'école numérique vise à assurer la mise en œuvre du schéma directeur numérique des écoles défini dans sa dimension pédagogique par l'Education nationale. La ville est chargée de sa mise en œuvre. Ce dernier a évolué au profit de solutions plus agiles pour répondre aux projets pédagogiques des enseignants. Ces nouvelles solutions se mettent en œuvre progressivement dans le cadre du renouvellement des équipements ou de travaux dans les écoles et se traduisent par les opérations suivantes :

- Remplacement des salles informatiques / multimédia par des PC en fond de classe ;
- Solutions mobiles de type tablettes au lieu de PC portables,
- Des écrans numériques interactifs mobiles en remplacement des tableaux numériques fixes,
- Mise à disposition d'un PC portable et d'un vidéoprojecteur dans chaque salle des maîtres.

Cette opération récurrente de 365.000 € est reconduite à son niveau antérieur.

2. Maisons du petit enfant

- Rénovation de la Maison du Petit Enfant Ribambelle

Cette opération a déjà été engagée au cours d'exercices antérieurs :

- Courant 2018, des travaux ont été effectués sur les espaces extérieurs en vue de la rénovation de la toiture terrasse du bâtiment
- Au cours de l'année 2020, des travaux de structure ont été engagés sur les planchers ;
- En 2021, il est prévu de procéder à la réfection des faux-plafonds et de l'électricité, la rénovation des salles de change, la réfection des peintures intérieures et des sols.

Dans cette optique, 600.000 € sont inscrits au budget, en 2021.

- Aménagement de la Maison Petit Enfant Montjoie

Cette opération concerne l'aménagement d'une coque de 500 m² pour la création d'une crèche de 40 berceaux, acquise en VEFA auprès de WOODÉUM dans le quartier Montjoie. Les travaux débuteront en janvier 2021 pour une livraison à l'été 2021. En vue de l'achèvement de cette opération 730.000 € sont prévus, en investissement, pour 2021.

Pour mémoire, il est rappelé que dans le cadre de sa mise en service, fin 2021, des crédits sont également prévus en fonctionnement.

- Extension de la maison de quartier Floréal-Saussaie-Courtille

Ce projet fait suite à l'installation de la Maison du Petit Enfant dans le futur pôle petite enfance/santé de Floréal (20.000 € en dépenses) – dans le cadre du NPNRU

- La délocalisation de la Maison du Petit Enfant Poulbot au sein de la Résidence de Personnes Agées Basilique (« Bâtiment basilique »)

Cette délocalisation est accompagnée d'un réaménagement du 1er étage pour les résidents et de la rénovation de certains logements (443.000 €).

C. Solidarités

- Maison de Santé Pluri professionnelle et Maison du Petit Enfant Floréal : 1.460.329 M €

Cette nouvelle construction « Pôle petite enfance / santé » accueillera une maison de santé pluriprofessionnelle (MSPP) composée de médecins généralistes et de paramédicaux libéraux, une maison du petit enfant et un relais d'assistante maternelle (RAMP). La livraison de ce bâtiment est prévue mi-2022. Sur le biennal 2021/2022 des recettes de l'ANRU (1.523.653 €) et de la région (1.913.000 €) ont été notifiées, il est inscrit, au BP 2021, la moitié de ces deux recettes, soit 1.718.327 €.

- Equipements de santé

Cette opération vise à pourvoir au renouvellement des équipements des centres municipaux de santé et des PMI. Cette ligne récurrente reste à 80.000 €. D'autre part, au titre de la DSIL « plan de relance » (2020), la ville a obtenu 38.000 € dans le cadre du renouvellement du mobilier des cabinets dentaires des CMS Cygne et des Moulins.

- Travaux pour compte de tiers sur habitat insalubre

Cette inscription budgétaire récurrente de 800.000 € n'est pas modifiée au BP 2021.

Il s'agit ici de pourvoir au financement des travaux engagés par la ville pour le compte de propriétaires défaillants dans le cadre de l'exercice de la compétence du maire en matière de police des bâtiments. La particularité comptable de ces opérations est de devoir être effectuée à l'équilibre ; les dépenses engagées par la ville devant être compensées par l'émission, en miroir, d'un titre de recettes en vue d'assurer le remboursement des frais pris en charge par la collectivité sur le patrimoine d'autrui.

Par ailleurs, sur cette opération est également créée une sous-opération nouvelle en vue du financement d'études relatives à l'habitat insalubre pour un montant de 100.000 €.

- Résorption de l'habitat insalubre

Afin de poursuivre les efforts engagés dans le cadre du PNRQAD en vue du retraitement de plusieurs parcelles et îlots dégradés, le centre-ville de Saint-Denis a été inscrit dans le programme des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain. Il fait en effet, partie des 200 quartiers désignés comme prioritaires au titre de ce dispositif. Ainsi, conformément à l'avenant n°3 du 1^{er} mars 2020 de la convention tripartite instituée entre la Ville de Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune et l'aménageur Soreqa, la contribution de la ville à l'aménageur est portée à 1.608.833 € pour l'année 2021.

- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux

Cette opération récurrente de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, fait suite à une obligation légale résultant de la loi ADAP. Afin d'accélérer le rythme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, les crédits afférents à cette opération, sont portés de 800.000 à 1.000.000 €.

D. Sports et culture

- Rénovation du Palais des Sports, Stade Delaune

En qualité de ville hôte des jeux olympiques et paralympiques de 2024, la ville se fixe un objectif ambitieux de réhabilitation de ses équipements sportifs. Dans cette optique, la rénovation et la mise en accessibilité du « Palais des Sports » (stade Delaune) seront lancées dès 2022.

Dans cette optique, les crédits relatifs à la réhabilitation du Palais des sports sont maintenus à hauteur de 1M€ en 2021.

- Conservatoire - Equipements culturels

L'ambition de l'équipe municipale en faveur des enseignements et des pratiques artistiques sera réaffirmée par l'élaboration d'un nouveau programme pour les équipements culturels avec le développement des capacités d'accueil et le maintien des objectifs pédagogiques.

En ce sens, une nouvelle programmation devrait permettre la création d'un archipel d'équipements culturels dédiés aux pratiques artistiques en amateur en confortant les sites déjà existants et en assurant éventuellement la promotion de nouvelles implantations. Cette reconfiguration du projet s'inscrit dans une logique de sobriété environnementale et de territorialisation accrue de l'offre culturelle.

Dans cette optique, le bâtiment dit « 15 catulienne » pourrait être spécifiquement dédié au conservatoire, et voir ses surfaces utiles au conservatoire augmentées et revalorisées ; le bâtiment qui accueillait la « Farandole » pourrait être dédié à la pratique des arts plastiques. Enfin, la ville dispose d'un auditorium qualitatif avec la salle Marcel Paul (Bourse du travail), qui pourrait ainsi être rénovée pour en optimiser et diversifier les usages.

Les crédits inscrits sur cette opération permettront également la prise en charge d'études sur l'évolution des différents sites concernés, notamment sur le devenir du bâtiment actuel de l'école d'Arts plastiques (Gustave Courbet) en ce qui concerne la possibilité d'un accueil tourné autour de l'autonomie et de l'inclusion (maison des seniors et antenne de la MDPH), ou sur les locaux de la Bourse du travail pour améliorer et optimiser l'accueil des associations et acteurs du territoire.

Dans cette perspective, une enveloppe prévisionnelle de 2.000.000 € est prévue en 2021.

- Rattrapage des bâtiments socio-culturels :

Un abondement d'1 M € supplémentaire est proposé afin de porter cette ligne à 3,285 M € pour 2021. Cette opération sert à financer l'entretien du patrimoine de la ville (hors établissements scolaires et crèches) notamment pour effectuer les travaux de sécurité anti-intrusion, de sécurité incendie, de ravalement et d'isolation, d'électricité ou de renouvellement des menuiseries.

Dans le cadre de cette opération est inscrite la programmation de la Halle du marché ainsi que des travaux qui ont été prescrits par la commission de sécurité.

- Archives municipales : numérisation et restauration

Cette opération récurrente de 15.000 € relative à la numérisation des archives et à leur restauration n'est pas modifiée, en 2021.

- Création d'une opération nouvelle « subventions d'équipements à la culture et aux sports »

Cette opération nouvelle résulte de la fusion de deux opérations distinctes pré-existantes :

- « subvention d'équipement au TGP » (20.000 €)
- « subvention d'équipement à l'avant-garde de Saint-Denis » (20.000 €).

Dans le cadre de la configuration de cette nouvelle opération, un recalage à la baisse de 10.000 € est prévu. Les crédits disponibles sont ainsi portés à 30.000 €.

- Restauration et acquisition d'œuvres d'art

Cette opération récurrente de 25.000 € vise à assurer la restauration et l'enrichissement des collections du musée d'art et d'histoire de la ville, conformément aux obligations découlant de sa labellisation « musée de France »

Cette opération s'inscrit en complément du 1% artistique qui s'impose aux constructions de la ville.

E. Ville durable et transition écologique

La municipalité s'est formellement engagée, dès le Conseil d'installation, dans le cadre d'une déclaration sur l'état d'urgence climatique, à être exemplaire en ce qui concerne la gestion de la transition écologique. Conformément à cet engagement, toutes les opérations d'équipement s'inscriront dans un objectif de haute qualité environnementale et de performance énergétique.

- Adaptation au dérèglement climatique :

La ligne récurrente relative à l'adaptation des bâtiments communaux au dérèglement climatique est abondée de 100.000 € supplémentaires portant ainsi les crédits disponibles dans le cadre de cette opération à 350.000 €, en 2021.

- Espaces verts innovants, 23.000 € inscrits pour 2021 :

Dans le sens d'une forte mobilisation de la municipalité pour la gestion de la transition écologique la végétalisation du tissu urbain est également une priorité avec une volonté prédominante de développer la nature en ville et favoriser la biodiversité.

Une opération nouvelle intitulée « Espaces verts innovants » permettra d'assoir le financement des projets relatifs à :

- *La création du permis de végétaliser (6.000 €)*

Un carottage est une découpe de bitume sur quelques centimètres permettant la plantation de végétaux directement dans le sol. Dans le cadre du développement d'un "permis de désimperméabiliser" porté par la nouvelle équipe municipale pour le mandat 2020-2026, un budget expérimental est nécessaire pour tester des projets demandés par les habitants sur des petites surfaces sur l'espace public (ex de la rue Gibault).

Ce budget expérimental vise à permettre la réalisation de carottages sur l'espace public en vue de la plantation de végétaux dans le sol.

- *Parcelles et jardins familiaux (7.000 €)*

Il existe 3 sites de Jardins Familiaux sur la ville où des parcelles sont attribuées à des habitants (pas uniquement dionysiens) qui les cultivent en contrepartie d'une cotisation annuelle. Aujourd'hui, la demande est supérieure à l'offre si bien que certains demandeurs patientent près de 10 ans.

Les parcelles dionysiennes sont bien supérieures en taille (environ 200m²) à celles de la région IDF (aux alentours de 100m²), ainsi se pose la question d'un redécoupage de ces parcelles pour en faire bénéficier un plus grand nombre, dans le but de répondre aux objectifs municipaux 2020-2026 de garantir des jardins partagés sur l'ensemble de la ville et d'augmenter les surfaces consacrées à l'agriculture urbaine. Cette étude a pour vocation de déterminer la faisabilité d'un redécoupage du site de la Fosse Sablonnière dont les terrains appartiennent à la ville.

Dans cette optique, il est prévu de prendre en charge des frais d'études en vue de l'organisation d'un redécoupage des parcelles du site de la Fosse sablonnière, propriété de la ville.

- *Diagnostic écologique pour les jardins familiaux Fort de l'Est (10.000 €)*

Le site des jardins familiaux du Fort de l'Est connaît depuis plusieurs années de nombreuses

inondations compte tenu de la proximité de la nappe phréatique. Aujourd'hui, 57 parcelles sur les 104 du site ne sont plus cultivables.

On constate, par ailleurs, un accroissement de la végétation typique des zones humides.

Avant d'envisager un éventuel réaménagement de ce site, il est jugé opportun de faire établir un diagnostic écologique pour en connaître la biodiversité. Compte tenu de leur rareté, les zones humides sont très fortement protégées. Cette évaluation répond aux objectifs de la mandature de développer la nature en ville et de diversifier la biodiversité.

- Participation au capital de la SCIC « Plaine énergie citoyenne »

La ville est entrée au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Plaine Énergie Citoyenne en 2019 pour le montant minimum possible (1 000 € ce qui fait 20 parts à 50€). Plaine Énergie Citoyenne a pour objet de réunir toutes les parties prenantes, citoyens, collectivités, associations, entreprises pour développer des micros projets de production locale d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) sur le territoire de Plaine commune.

Le capital de la SCIC est constitué des versements réalisés par ses membres (particuliers, personnes morales...).

Pour consolider le projet et son modèle économique, il est nécessaire d'abonder le budget afin que des projets d'ampleur se multiplient sur la ville. C'est pourquoi, la participation de la Ville dans cette démarche paraît incontournable tant du point de vue symbolique que des points de vue technique et pratique (financement, mise à disposition de toits, intermédiaire entre l'association et les acteurs du territoire...).

Dans le cadre du plan climat et de la nécessité de développer sur le territoire de la ville des sources d'énergies renouvelables, il est prévu une prise de participation de 7.000 € à la SCIC « Plaine énergie citoyenne », en 2021.

Pour mémoire, il est rappelé que 5.000 € avaient été inscrits, à cet effet, au BP 2020. Cette dépense n'a pas été réalisée et fait donc l'objet d'une réinscription, au BP 2021, et bénéficie d'un abondement complémentaire de 2.000 €.

F. Sécurité / tranquillité publique

- Poste de la police municipale

Cette opération comprend 3 sous-opérations distinctes :

- Une enveloppe de 1.261.802 € est inscrite pour 2021 en vue du lancement d'une procédure de marché public, d'une programmation et de diagnostics complémentaires. Des discussions sont en cours avec les services de l'Etat en vue de l'acquisition de l'ancien commissariat de la police nationale afin d'y implanter la police municipale.
- Une sous-opération en vue du versement au département d'une subvention d'équipement (pour un montant prévisionnel de 200.000 €) pour contribuer à la réhabilitation du stand de tir du parc départemental de Marville. La rénovation et la réouverture au public de cet équipement bénéficiera à l'entraînement obligatoire des agents de la police municipale.
- Une ligne dédiée à l'équipement pour la sécurité et la tranquillité publique d'un montant de 400.000 €.

- Vidéo protection

Dans le cadre du déploiement de la vidéo protection, 150 caméras supplémentaires sont prévues pour 2021 et 2022. Les caméras déployées en 2021 seront prioritairement positionnées sur les secteurs suivants : Grand centre-ville, Gare, porte de Paris et les cheminements vers et autour des lieux de transports.

A ce titre, une inscription nouvelle d'1,75 M € est à prévoir pour 2021. D'autre part, suite à une demande de subventions auprès de l'Etat (FIPD et DSIL), une recette de 862 500 € est attendue pour

2021.

Par ailleurs, selon la programmation 2021, la ville sollicitera une subvention du FIPD et de la région, au titre, du bouclier de sécurité (selon la quotité).

- Armement de la Police Municipale

Cette inscription entérine la validation au conseil municipal du 10 septembre 2020 de la démarche « armement en catégorie B (armes de poing) » de la police municipale. A court terme, cette opération permettra l'acquisition de 30 pistolets avec accessoires en 2021. Il en découle une inscription budgétaire de 25 787 € au BP 2021.

- Brigade cynophile Police Municipale

Parallèlement à l'opération précédente une inscription budgétaire de 38 500 € pour 2021 permettra l'acquisition de matériel divers pour le fonctionnement du chenil et des véhicules de la brigade, d'accessoires de formation et d'entraînement ainsi que l'achat de chiens pour une mise en service dès février 2021.

G. Opérations liées au renouvellement urbain et à l'aménagement du territoire dionysien

- Maison des projets

Le Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU), lancé en 2014, vise à faciliter la participation citoyenne dans le cadre du pilotage des projets. Ainsi, pour pouvoir bénéficier des financements de l'ANRU, il est nécessaire de prévoir la création d'une « Maison des projets » qui permet de communiquer auprès de la population quant à la nature des opérations financées au titre du renouvellement urbain.

Selon les territoires ou collectivités, la Maison des projets peut prendre des formes très diverses (local, dispositifs mobiles). Quelle que soit sa forme, la Maison des projets est un outil permettant de mettre en lien les acteurs institutionnels de la politique de la ville et les habitants des quartiers. Elle favorise également une meilleure appropriation des projets par les bénéficiaires de ces actions.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la municipalité souhaite opter pour l'acquisition d'un dispositif mobile afin de permettre une plus grande territorialisation du dispositif et une participation élargie des habitants à cette démarche citoyenne.

Il est proposé d'inscrire 150.000 € en 2021 et 20.000 € de recette (ANRU).

- Franchissement Urbain Pleyel

La maîtrise d'ouvrage du franchissement urbain Pleyel est assurée par l'EPT Plaine commune. Pour autant, compte tenu de son envergure, ce projet fait l'objet de financements multiples.

Une convention cadre qui réunit tous les financeurs du projet a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 octobre 2019.

Par la suite, une convention bilatérale a également été conclue entre la ville et l'EPT après son approbation par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 octobre 2020.

Conformément aux dispositions de la convention cadre et de la convention bilatérale, le montant de la contribution de la ville au financement du projet est de 2.359.530 €. La ville s'est déjà acquittée du versement d'une première contribution d'1 M€ en 2020. En application de la convention bilatérale, la ville doit encore s'acquitter, en 2021, du versement d'une contribution de 1.359.530 €.

Ce versement pour 2021 était déjà inscrit au PPI 2020-2026.

Compte tenu des difficultés constatées en ce qui concerne le bouclage financier de l'opération, il est prévu d'abonder d'1M supplémentaire la contribution de la ville au financement du projet, en 2021, portant ainsi les crédits disponibles au titre de la participation de la ville au FUP à 2.359.530 €.

- Réhabilitation îlot 7 (Jaurès-Caquet-Etuves) – acquisition foncière

Une enveloppe de 2.000.000 € destinée à l'achat d'une partie des cellules commerciales de l'îlot 7 est inscrite pour l'année 2021.

H. Centre administratif, mobilier et matériel des équipements et services publics

- Centre administratif

Cette opération comprend deux sous-opérations :

- *Salle serveur* : cette sous-opération est suivie par la DSIM et consiste en la mise à jour de la salle serveur du centre administratif. Un budget prévisionnel de 350.000 € est prévu au budget ;
- *Refonte et mise en place de l'accueil unique* (500.000 €) : Les travaux inscrits consistent en la mise en place d'un accueil unique situé au rez-de-chaussée et au premier étage du centre administratif.

- Informatique et téléphonie

Cette ligne récurrente de 1.484.800 € vise à pourvoir à l'entretien et au renouvellement des équipements informatiques et téléphoniques de la collectivité. Cette opération bénéficie d'un abondement de 306.593 € en vue, d'une part, de la fourniture de téléphones portables pour les accueils de loisirs, d'autre part, du renouvellement du parc informatique de la collectivité dans un contexte de dématérialisation accrue des services et de généralisation du télétravail.

Cette opération est ainsi portée à 1.791.393 €, en 2021.

- Renouvellement du parc de véhicules et du matériel

Cette opération de 304.300 € est portée 380.000 €. L'abondement se justifie au regard de la nécessité de renouveler le parc automobile de la collectivité qui, en cohérence avec l'entrée dans la ZFE et les dispositions du PDA, doit privilégier le recours aux véhicules propres (électriques ou hybrides).

- Renouvellement du mobilier administratif et de l'équipement des différentes directions (20271-003)

Cette enveloppe récurrente vise à pourvoir aux besoins en équipements divers des services de la ville. Il s'agit tout autant de l'achat de mobilier que de l'achat de petit équipement.

Les crédits inscrits sur cette opération sont maintenus à 600k€.

- Les sous-opérations « amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels » (20271-035 et 20271-037)

Les crédits inscrits sur cette opération sont maintenus à 558 k€. Cette sous-opération servait notamment à l'acquisition des équipements du CTM. Dans un souci d'une meilleure allocation des crédits, une sous-opération nouvelle est créée au regard des enjeux propres à ce site en termes d'amélioration et de sécurisation des conditions de travail.

- Création d'une sous-opération nouvelle « Matériel et équipements du CTM » (20271-038)

Dans la perspective d'une amélioration des conditions de travail, une enveloppe de 200.000 € ciblera pour 2021 le renouvellement des machines-outils et l'équipement du centre technique municipal. Cette sous-opération nouvelle fait suite aux observations exprimées lors des derniers CHSCT quant au caractère obsolète, voire dangereux, des outils mis à la disposition des services techniques de la ville. Cette sous-opération nouvelle traduit l'accroissement des moyens mobilisés par la municipalité au titre de l'amélioration des conditions de travail.

Le coût total de ces investissements est de 40 M€. Les recettes sur ces opérations sont estimées à 5,2M€.

Ces crédits inscrits en investissement traduisent une forte mobilisation de la municipalité en faveur :

- **de la réhabilitation du patrimoine communal destiné aux enfants (écoles, accueils de loisirs, crèches : +3,378M€, dont 500.000 € consacrés au renouvellement du mobilier scolaire)**
- **de la réhabilitation des autres biens communaux (+1,285 M€)**
- **du soutien à la relance territoriale avec le lancement d'un appel à projets aux acteurs du territoire intervenant au soutien de sa résilience (500.000 €)**
- **de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux (+200.000 €)**
- **d'un renforcement des moyens dévolus à l'amélioration des conditions de travail des agents intervenants au centre technique municipal (+200.000 €)**
- **du développement de la vidéo-protection (+1,7M€), de l'équipement de la police municipale (400.000 €), de la réhabilitation du stand de tirs de Marville (200.000 €) et du nouveau poste de la police municipale (1,261M€).**

La ville met en place une démarche active de recherche de financements externes dans le cadre des différents appels à projets qui ont été lancés ou qui le seront prochainement, au titre du plan de relance. De même, la ville souhaite initier une démarche de partenariat avec la Région Ile de France, la métropole et l'ensemble des différents financeurs potentiels. Enfin, la stratégie de recherche de financements européens sera développée.

Un tableau, joint en annexe, présente l'ensemble de ces opérations (en dépenses et en recettes) inscrites au BP 2021.

A ces opérations patrimoniales d'investissement, il est également ajouté, en dépenses, sur cette section :

- **Le remboursement du capital des emprunts déjà en cours (12,3M€) ;**
- **L'apurement de la moitié du compte 1069 en vue du passage à la nouvelle nomenclature comptable, au 1^{er} janvier 2024 (cf. p.3) à hauteur de 1,6 M€ ;**
- **Le reversement du produit des amendes de police à Plaine commune 472K€ ;**
- **Les opérations d'ordre (350K€).**

4. La dette communale

Tableau 15 : dette communale de 2015 à 2021

| DETTE COMMUNALE | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Encours de dette total au 31/12 N-1 | 117 462 998 € | 125 731 041 € | 128 730 752 € | 131 836 160 € | 141 816 440 € | 141 816 440 € | 143 017 446 € |
| Nombre d'habitants | 109 408 | 110 480 | 111 752 | 112 113 | 112 309 | 112 309 | 112 310 |
| Encours de dette par habitant | 1 074 € | 1 138 € | 1 152 € | 1 176 € | 1 263 € | 1 263 € | 1 273 € |
| Encours de dette par habitant villes + 100.000 | 1 191 € | 1 175 € | 1 189 € | 1 169 € | | | |
| Épargne brute (hors MGP) | 19 583 529 € | 25 856 564 € | 19 817 968 € | 22 127 276 € | 22 658 724 € | 17 161 722 € | 17 548 076 € |
| Capacité de désendettement | 6,0 | 4,9 | 6,5 | 6,0 | 6,3 | 8,3 | 8,2 |
| Charges financières annuelles | 4 071 862 | 3 910 469 | 4 016 781 | 3 181 901 | 2 564 953 | 3 730 681 | 3 271 700 |

Malgré une capacité de désendettement de 6,25 ans au CA 2019, les perspectives tendancielle sont moins favorables, le niveau du PPI et la faiblesse de l'épargne entraînant un besoin croissant de recours à l'emprunt. Cette situation tendancielle doit faire l'objet d'une attention spécifique.

Après une très forte augmentation de l'encours de dette, en 2019, de 10M€, la progression de la dette reste strictement limitée en 2020 : la ville a mobilisé autant d'emprunts (14M) qu'elle n'a remboursé de capital (13,8M).

La progression de l'encours, à hauteur de 1M, résulte de la recapitalisation, au 1^{er} janvier 2020, des indemnités de remboursement anticipé du dernier emprunt structuré de la ville qui a été renégocié, courant 2019, par un emprunt à taux fixe.

Pour assurer l'équilibre du BP 2021, il est inscrit un emprunt prévisionnel d'équilibre de 26,1 M€. Au BP 2020, cet emprunt d'équilibre était de 23,5 M€.

*

En Conclusion, il sera demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver le budget primitif 2021 qui se caractérise par les choix suivants :**
 - **un budget en équilibre conformément aux textes réglementaires**
 - **un budget préservant les ratios financiers de la collectivité**
 - **un budget de fonctionnement permettant de mettre en œuvre les priorités de mandat de la nouvelle équipe municipale ;**
- **d'approuver, avec le vote du BP, un budget d'investissement permettant la poursuite des opérations récurrentes, déjà en cours ou les opérations nouvelles ayant déjà été validées par la municipalité ;**
- **de maintenir les taux sur la fiscalité locale directe (TFB, TFNB) à leur niveau actuel ;**
- **d'approuver l'attribution, pour 2021 :**
 - **au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.918.556 euros ;**
 - **à la Caisse des écoles d'une subvention annuelle de fonctionnement de 106.377 €.**
- **d'approuver l'apurement du compte 1069 pour un montant de 1.631.277,76 € en prévision du passage à nouvelle nomenclature comptable (M57), au 1^{er} janvier 2024**
- **d'autoriser le reversement du produit des amendes, au titre de l'année 2019, à l'EPT Plaine commune.**

ANNEXE – Feuille de route du Plan emploi « Une chance pour chacun.e »

Note : Feuille de route du Plan emploi « Une chance pour chacun.e »

Un plan en cinq axes :

- 1) La Ville en tant qu'employeur exemplaire et solidaire
- 2) Promouvoir les stages, l'emploi des jeunes et l'apprentissage auprès des partenaires de la ville
- 3) Mieux repérer, soutenir et accompagner les publics vers l'insertion
- 4) Rénover la gouvernance autour des sujets emploi et insertion dans le contexte des JOP et de l'accélération des chantiers.
- 5) Renforcer les clauses sociales dans les procédures conduites par la ville et leur impact sur les habitant.es

Axe 1 - La Ville en tant qu'employeur exemplaire et solidaire

La ville souhaite renforcer son rôle d'employeur responsable et inclusif, permettant d'offrir des perspectives professionnelles à des jeunes, à des personnes peu ou faiblement diplômées.

La ville souhaite ainsi **renforcer son soutien à l'apprentissage** ; de quelques postes aujourd'hui (moins de 25 postes entre de 2013 à 2020) elle souhaite proposer 50 postes par an, avec une première échéance à 30 dès 2021 ; un travail fin sera conduit avec les missions locales, la direction du jeune adulte, ainsi qu'avec les écoles, les entreprises et universités du territoire, pour permettre tant une sensibilisation sur les vertus de l'apprentissage qu'une identification des filières de formation. L'Etat, dans le cadre de « un jeune – une solution », propose une aide forfaitaire pour les contrats signés avant fin février 2021, la ville appuiera pour que cette aide soit prolongée pour couvrir la prochaine année scolaire et universitaire. Ce soutien s'élève à **324 000€** (prise en charge de la formation et de la rémunération)

Les **services civiques**, levier d'engagement citoyen et souvent de première immersion dans l'environnement professionnel sur des missions, sera fortement renforcé, pour passer de 40 à 150 offres ; les champs de la médiation numérique, de la lutte contre le décrochage scolaire, de la participation et de l'engagement citoyen, ou de l'accompagnement dans la transition écologique, seront des axes prioritaires définis pour ces missions. **120 000€ seront ainsi consacrés au service civique.**

De même, **l'accueil en stage** au sein des services de la ville sera mieux structuré et rendu visible Les dispositifs autour des stages de 3^e seront renforcés, et la publication des offres, en lien le Conseil départemental et le Conseil régional qui portent chacun une plate-forme de stages sera développée.

Enfin, **une nouvelle structuration de la relation avec les universités du territoire** permettra à la fois de diffuser les offres d'emploi proposées par la ville, et de créer un dispositif de mentorat innovant créant du lien entre les agents publics volontaires et les étudiant.es -pour les conduire aux concours administratifs. Ce dispositif de mentorat pourra également être appuyé par des associations locales (i.e La Cordée).

Enfin, dans le cadre de la convention FIPH, la ville augmentera **le taux d'agents en situation de handicap**, en intensifiant le volet recrutement. Pour cela, des initiatives comme le Duo Day déjà conduites seront renforcées.

Face à la crise sanitaire et économique, dans la conduite des politiques publiques et dans l'exercice de ses missions, la ville souhaite tout particulièrement **accompagner les jeunes et étudiants**, particulièrement fragilisés par la crise et la disparition d'opportunités d'emploi de compléments (« petits boulots »). Ainsi la Ville pourra favoriser le recrutement des animateurs sur les temps de la pause méridienne, ou dans les nouveaux dispositifs qui seront expérimentés (parcours artistiques culturels et sportifs, professeurs d'anglais ...). Pour cela, la ville structurera son partenariat avec les universités et écoles du territoire en établissant des « **job dating** » dans les locaux mêmes des universités (par exemple lors du Grand 8 de Paris 8). Enfin, les actions telles que les job dating « baby sitting » seront renforcées, en articulation avec les directions de la petite enfance et du jeune adulte, ainsi que les maisons de quartier.

Enfin, la mise en place au printemps **d'un forum job d'été**, serait l'occasion d'avoir un temps fort structuré autour des emplois saisonniers mis à disposition par la Ville dans ses services.

De même, l'internalisation de certaines prestations liées à l'accueil des enfants (notamment l'accueil matinal) d'accompagnement au bon déroulement de la vie scolaire pourrait ouvrir des perspectives plus large d'emploi pour ceux et celles occupant ces fonctions.

L'ensemble de ces dispositions, qui viennent enrichir la politique RH de la ville et participent au développement de l'emploi local, sera présenté aux partenaires sociaux.

Axe 2 - Promouvoir les stages, l'emploi des jeunes et l'apprentissage auprès des partenaires de la ville

La ville employeur souhaite aussi accompagner et soutenir les acteurs associatifs, et en particulier les grands partenaires de la ville qui doivent participer à cette dynamique globale d'inclusion et d'insertion.

Aussi, dans le cadre des conventions avec les partenaires, la ville insistera sur l'accueil de **stagiaires** et aura avec les principales associations conventionnées un dialogue sur leur mobilisation dans le cadre d'un tel plan emploi – une chance pour chacun.e. De nombreux dispositifs peuvent aussi faire levier, c'est par exemple le cas de l'Agence nationale du sport qui, dans le cadre de l'appel à projets territoriaux, co-finance des emplois d'éducateurs pour les clubs sportifs.

La ville souhaite également accélérer son soutien à **l'apprentissage**, pour atteindre un objectif de 100 contrats sur le territoire. Pour cela, la convention d'objectif et de moyens qui lie la Ville de Saint-Denis à Objectif emploi pourra également inclure un objectif important sur l'orientation des jeunes bénéficiaires du RSA vers l'apprentissage, déjà portée par la mission locale.

La Ville souhaite sensibiliser les entreprises et en particulier les TPE/PME, les commerçants et artisans pour qui l'accueil d'apprentis n'est pas aussi répandu que dans les grandes entreprises. A ce titre, la Ville diffusera régulièrement l'information relative aux contrats d'apprentissage auprès de la CCI, la CMA et des associations de commerçants dionysiennes.

Par ailleurs, dans le cadre de ses marchés publics la Ville s'engage à favoriser les clauses sociales, lesquelles incitent les entreprises à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et /ou professionnelles particulières, notamment par une embauche directe de demandeurs d'emploi en CDD, CDI **ou en alternance**.

Enfin, la Ville envisage un travail partenarial avec la Région Ile-de-France sur la formation professionnelle (CFA, centres de formation agréés etc) afin d'accroître le recours à l'apprentissage sur le territoire.

La campagne de **services civiques** (passage de 40 à 150) permettra également, au-delà des propositions faites au sein des services de la ville, de pouvoir intensifier la dynamique au niveau local. La Préfecture a d'ores et déjà annoncé l'augmentation des agréments dédiés aux services civiques en Seine-Saint-Denis.

Axe 3 – Mieux repérer, soutenir et accompagner les publics vers l'insertion

L'effet de la crise sanitaire percute le monde du travail de plein fouet (interim, difficulté d'insertion des jeunes diplômés, resserrement des demandes sur les publics les plus proches de l'emploi avec un effet d'éviction des publics plus éloignés dont les difficultés vont s'alourdir). Ces difficultés nécessitent un besoin de coopération étroite entre les différents partenaires de l'insertion et centré autour de la personne.

La Ville, sans être directement cheffe de file en matière d'insertion, peut néanmoins jouer un rôle moteur dans cette dynamique, notamment afin de répondre aux principaux freins : modes de garde, mobilité, linguistique, fracture numérique.

Ceci passera par :

- la **mobilisation des modes de garde portés par la petite enfance**, en renforçant davantage les objectifs d'accueil en faveur du public en insertion (garderie éphémère, places réservées pour les publics en insertion ...)
- Via la **mobilisation des services sociaux de la Ville** :
 - o A travers le renforcement de la formation et de la sensibilisation des travailleurs sociaux aux dispositifs existants en matière de formation et aux filières qui recrutent, en lien avec les services de Plaine Commune, afin de sensibiliser en amont les personnes accompagnées à la nécessité d'intégrer l'objectif d'insertion professionnelle;
 - o A travers la mise en place de partenariats plus ciblés avec Pôle Emploi et Objectif Emploi.

Cette dynamique permettra un appui lors de l'accompagnement individualisé des publics définis par les acteurs de l'insertion : la question de la santé, de la prévention des addictions, ou de la posture à travers des actions de sport-santé peuvent être portées de manière innovante au titre des compétences ville, notamment par les Centres municipaux de santé.

- Via une relance des chantiers d'insertion, par exemple la construction d'espaces verts dans les Centres de Vacances, des chantiers peinture ou petits travaux dans certains sites/bâtiments communaux)

Concernant le public jeune, la **ville renforcera le dispositif « atouts jeunes » qui passera de 90k€ à 120k€** porté par la direction de la jeunesse et le CCAS en renforçant la dotation consacrée aux demandes de soutien individuel pour des actions d'insertion professionnelle, permettant ainsi de débloquer de manière fine certains obstacles à l'insertion. Ce dispositif proposera une aide à la mobilité (délivrance de tickets de métro et financement de billets de train pour des entretiens ou des formations), une aide à la vêtue pour des entretiens de recrutement, un cofinancement de formation qualifiante avec Pôle Emploi, une aide alimentaire lorsque la formation ne prévoit pas d'offre de restauration... Ce dispositif pourra notamment venir en appui des apprentis dionysiens. Dans ce contexte, la Ville souhaite accroître son aide au permis de conduire, qui constitue un véritable frein à l'embauche important lorsqu'un usager en est dépourvu. Une enveloppe supplémentaire est inscrite, et la Ville et Objectif emploi élaborent un partenariat financier pour augmenter cette offre.

Enfin, une campagne autour d'Erasmus +, relayée par le CIED (centre d'information Europe direct, porté par le Conseil départemental) permettra de valoriser les opportunités pour la prochaine année universitaire, et de lever les freins face à l'emploi. En effet, le programme Erasmus+ vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité.

Pour l'ensemble des publics, la **médiation numérique** sera renforcée, à la fois pour permettre l'accès à l'emploi et pour lutter contre le non-recours.

La ville a ainsi été retenue pour porter l'expérimentation des « pass numériques » sur son territoire, expérimentation portée par l'Etat dans le cadre de sa Stratégie nationale pour un numérique inclusif, vise à répondre aux besoins des citoyens en matière d'apprentissage numérique ainsi qu'aux nouveaux besoins engendrés par la dématérialisation des services publics. Afin de mettre en œuvre ce projet, la Ville est accompagnée par le Hub Francil'IN, tête de réseau de l'inclusion numérique en Ile-de-France.

Le Pass numérique est un dispositif permettant aux personnes éloignées du numérique d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés et référencés – à des services de formation au numérique, via des carnets de « chèque » (5 à 10 chèques d'une valeur de 10€ permettent aux publics les plus en difficulté dans l'usage du numérique, d'accéder à des services d'accompagnement numérique dans des lieux préalablement référencés (les opérateurs). Les pass qui seront distribués dans le cadre de

l'expérimentation cibleront tout particulièrement deux publics : le public socialement et numériquement précaire suivi notamment par les services sociaux de la Ville, et un accompagnement à l'e-parentalité à travers la mobilisation de la Maison des Parents et du Programme de Réussite Educative.

Par ailleurs, la Ville sollicite les dispositifs nationaux permettant de développer la médiation numérique sur son territoire. Elle a ainsi répondu à l'appel à projet « Conseiller numérique ». Enfin, la ville candidate à la Labellisation Maison France Service de l'Espace Public Numérique, qui permettrait de reconnaître l'Espace Public Numérique comme guichet unique pour la réalisation de démarches administratives de plusieurs partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, et de financer un deuxième médiateur numérique à l'EPN.

Axe 4 - Rénover la gouvernance autour des sujets emploi et insertion dans le contexte des JOP et de l'accélération des chantiers.

Enfin, il sera mis en place une **instance de mobilisation locale pour l'insertion** regroupant la Ville, Plaine Commune, l'association Objectif Emploi, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la Région Ile-de-France, des associations d'insertion, des agences d'interim, l'Etat et les services d'insertion professionnelle des universités Paris 8 et Paris 13.

Dans ce contexte, la ville s'inscrira dans le **projet porté par Objectif emploi d'un guichet unique d'insertion** sur la commune, lequel s'adresserait à tous types de publics : les profils qualifiés comme les profils moins qualifiés, et ce dans tous les secteurs (de l'évènementiel au BTP).

Cette mobilisation permettra notamment de proposer des outils afin de centraliser les offres d'insertion professionnelle du territoire, notamment dans le cadre des chantiers liés au JOP, mais permettra aussi d'accompagner l'insertion dans le cadre des transformations et des grands projets portés sur le territoire par exemple dans le cadre des projets culturels (chantier de la Flèche, passerelles en matière d'art et d'artisanat ...).

Trois axes seront particulièrement développés : l'axe métiers du bâtiment, structurant pour le territoire, est défini dans le cadre de la stratégie départementale du Service public de l'insertion, et s'incarnera tant avec les chantiers JOP qu'avec les chantiers d'insertion portés par la ville, à travers les marchés publics, et dans des opérations en lien avec le patrimoine (par exemple chantier de la flèche). L'axe linguistique, pierre angulaire de la ville accueillante dans le cadre des JOP et des grands événements, doit aussi être structuré, pour valoriser la diversité des langues parlées sur notre territoire. Enfin, l'axe « métiers du sport », porteur dans le cadre des JOP.

La ville mobilisera les entreprises qui doivent être partie prenante de cette mobilisation. Au titre de **la responsabilité sociale des entreprises (RSE)**, la prise de conscience des entreprises et les enjeux de communication positive autour de leur mobilisation locale prennent une importance croissante. La Ville pourrait ainsi davantage se structurer pour sensibiliser les entreprises locales aux priorités municipales en matière de solidarité (inclusion et handicap, insertion, lutte contre l'habitat indigne, droits des femmes, accès aux soins des personnes précaires, etc) et les sensibiliser à ce que, au titre de leur RSE, elles puissent se mobiliser de manière plus volontariste en faveur du territoire.

Afin de faire correspondre aisément l'offre et la demande, les entreprises pourront faire connaître via cette mobilisation partenariale leurs besoins spécifiques, pour adapter les offres d'emploi ainsi que les formations (qualifiantes) en conséquence.

Axe 5 - Renforcer les clauses sociales dans les procédures conduites par la ville et leur impact sur les habitant.es

La Ville renforcera **son schéma de commande publique responsable**, avec des objectifs ambitieux en matière de clauses d'insertion, pour stimuler l'emploi local. Le plan d'investissement 2021, articulé autour d'actions d'urgence et de rattrapage, devra aussi permettre ce recours et cette relance par l'économie.

La Ville facilite déjà l'accès des TPE/PME et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux marchés publics en privilégiant l'allotissement (division d'un marché public en lots), en simplifiant les modalités de réponse aux consultations, en encourageant les groupements d'entreprises et en réduisant les délais de paiement.

La part des marchés comportant des clauses et/ou critère d'insertion était très variable d'une année à l'autre tant pour les travaux (37% en 2015, 40% en 2016, 15% en 2017, 40% en 2018, 30% en 2019) que pour les services (22% en 2015, 28% en 2016, 17% en 2017, 37% en 2018, 21% en 2019). 12 000 heures d'insertion ont été réalisées en moyenne par an entre 2015 et 2019. **L'objectif est porté à 50% des marchés de travaux ou service avec un objectif de 15 000 heures d'insertion.**

La commune mettra également en œuvre des sessions d'accompagnement auprès des TPE/PME du territoire sur le thème de l'accès à la commande publique.

Cet accompagnement se déclinera en ateliers de « coaching » collectif afin d'optimiser la stratégie commerciale pour répondre aux marchés publics et privés en vue notamment des Jeux Olympiques 2024.

Ces ateliers seront ouverts aux dirigeants des TPE-PME (moins de 250 salariés) ou à leurs représentants.

Cet accompagnement doit permettre aux participants de :

- Comprendre le contenu d'un dossier de consultation,
- Savoir répondre administrativement (CCTP, AE, DC...),
- Savoir analyser le contenu du dossier pour apporter une réponse technique de qualité,
- Identifier les bonnes pratiques et éviter les pièges,
- Se regrouper pour répondre à un marché.

ANNEXE – Opérations inscrites en investissement au BP 2021

| Présentation des opérations inscrites en investissement par axes stratégiques et politiques publiques | Dépenses | Recettes |
|---|---------------------|--------------------|
| TOTAL Opérations inscrites en 2021 | 40 000 000 € | 5 173 690 € |
| Opérations inscrites en 2021 | Dépenses | Recettes |
| Soutien aux projets associatifs de résilience territoriale | 500 000 € | - € |
| Appel à projets | 500 000 € | - € |
| Ecoles, accueils de loisirs et Petite Enfance | 14 916 000 € | 900 000 € |
| Programme de rattrapage Bâtiments pour l'enfant | 5 378 000 € | - € |
| Rénovation de la Maison du Petit Enfant Ribambelle | 600 000 € | - € |
| Achat coque et aménagement crèche (Montjoie) | 730 000 € | - € |
| Extension GS Diez (+ rénovation intérieure et extérieure) | 5 350 000 € | 500 000 € |
| GS Pasteur : Extension des préaux | 600 000 € | - € |
| Extension GS Langevin (+ rénovation intérieure et extérieure) | 1 150 000 € | 400 000 € |
| Groupe scolaire Lili Boulanger (Village du Landy) | 100 000 € | - € |
| Écoles numériques | 365 000 € | - € |
| Extension maison de quartier Floréal (NPNRU) | 20 000 € | - € |
| Groupe scolaire sur site Charcuteries Gourmandes (Franc-Moisin) (NPNRU) | 100 000 € | - € |
| Bâtiment Basilique : Délocalisation MPE Poulbots (30 berceaux) - NPNRU Centre-Ville = Résidence pour personnes âgées | 443 000 € | - € |
| Restauration école Jules-Vallès | 80 000 € | - € |
| Solidarités | 5 049 162 € | 2 556 327 € |
| Maison de santé pluriprofessionnelle (+ Maison du Petit Enfant) (Floréal) | 1 460 329 € | 1 718 327 € |
| Équipements de santé | 80 000 € | 38 000 € |
| Travaux pour compte de tiers sur habitat insalubre | 800 000 € | 800 000 € |
| Etude habitat insalubre | 100 000 € | |
| Accessibilité - Aménagement accès handicapés | 1 000 000 € | - € |
| Résorption de l'habitat insalubre - Conventions NPNRU-PNRQAD | 1 608 833 € | - € |
| Sports et culture | 6 355 198 € | - € |
| Rénovation du Palais des Sports, stade Delaune | 1 000 000 € | - € |
| Conservatoire - Equipements culturels | 2 000 000 € | - € |
| Entretien du patrimoine : bâtiments socioculturels | 3 285 198 € | - € |
| Archives municipales : numérisation et restauration | 15 000 € | - € |
| Subvention d'équipement à la culture et aux sports | 30 000 € | - € |
| Restauration et acquisition d'œuvres d'art | 25 000 € | - € |
| Ville durable et transition écologique | 380 000 € | - € |
| Adaptation au dérèglement climatique (canicule) | 350 000 € | - € |
| "Espaces verts innovants" | 23 000 € | - € |
| Participation au capital de la SCIC "Plaine énergie citoyenne" | 7 000 € | - € |

| | | |
|--|--------------------|------------------|
| Sécurité - Tranquillité publique | 3 680 317 € | 862 500 € |
| Poste de la Police Municipale / Subvention d'équipement pour la réhabilitation du stand de tirs de Marville/ Sécurité et tranquillité publique | 1 861 802 € | - € |
| Vidéoprotection | 1 754 228 € | 862 500 € |
| Armement Police Municipale | 25 787 € | - € |
| Brigade cynophile Police Municipale | 38 500 € | - € |
| Opérations liées au renouvellement urbain et à l'aménagement du territoire dionysien | 4 509 530 € | 20 000 € |
| Maison des projets (2 sites NPNRU) | 150 000 € | 20 000 € |
| Franchissement urbain Pleyel | 2 359 530 € | - € |
| Réhabilitation îlot 7 (Jaurès-Caquet-Etuves) - Acquisition foncière | 2 000 000 € | - € |
| Centre administratif, mobilier et matériel des équipements et services publics | 4 379 393 € | - € |
| Centre administratif : mise à jour Salle serveur (DSIM) refonte et mise en place de l'accueil unique | 850 000 € | - € |
| Informatique et téléphonie | 1 791 393 € | - € |
| Renouvellement du parc de véhicules et du matériel | 380 000 € | - € |
| Renouvellement du mobilier administratif et de l'équipement des différentes directions | 600 000 € | - € |
| Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels | 558 000 € | - € |
| Matériel et équipement du CTM | 200 000 € | - € |
| Autres opérations | 230 400 € | - € |
| Étude Gare centrale | 400 € | - € |
| Frais d'études PLUI | 15 000 € | - € |
| Extension et renforcement des réseaux publics de distribution | 15 000 € | - € |
| Démolition d'immeubles | 100 000 € | |
| Préemption fons de commerce | 100 000 € | |
| Les cessions | - € | 711 000 € |
| Terrain du Conservatoire 15 rue Catulienne | - € | - € |
| Terrain / Foncier provisoire du groupe scolaire Lily-Boulangier | - € | - € |
| Immeuble sis 75 rue de la République | - € | - € |
| 24 rue Ernest Renan | - € | 627 000 € |
| 15-15bis Fraizier | - € | 84 000 € |
| Recettes attendues en 2021 sur bâtiments livrés | | 123 863 € |
| PMI Barbusse | | 17 884 € |
| PMI Sémard | | 13 454 € |
| PMI Les Moulins | | 6 341 € |
| Rénovation du Théâtre Gérard-Philipe | | 48 316 € |
| Restructuration du gymnase Pasteur | | 15 300 € |
| Terrain de rugby Delaune | | 11 000 € |
| Rénovation du GS du Lendit | | 11 568 € |

| | |
|----------|---|
| ADAP | Agenda d'Accessibilité Programmée |
| ADEME | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie |
| ANRU | Agence nationale pour la Rénovation Urbaine |
| BP | Budget primitif |
| CA | Compte Administratif |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CFE | Cotisation Foncière des Entreprises |
| CHSD | Centre Hospitalier de Saint-Denis |
| CIDF | Centre d'Information sur le Droit des Femmes |
| CLECT | Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées |
| CM | Conseil Municipal |
| CMS | Centre Municipal de Santé |
| COJO | Comité d'Organisation des Jeux Olympiques |
| COVID-19 | Corona Virus Disease |
| CSU | Centre de supervision urbain |
| CTM | Centre Technique Municipal |
| CVAE | Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises |
| DGFIP | Direction Générale des Finances Publiques |
| DSIL | Dotation de Soutien à l'Investissement Local |
| DSIM | Direction des Services Informatiques mutualisés |
| EGALIM | Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous |
| EPT | Etablissement public territorial |
| FALC | Facile à lire et à comprendre |
| FCCT | Fonds de Compensation des Charges territoriales |
| FCTVA | Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| FIPD | Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance |
| FPIC | Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales |
| FPS | Forfait post-stationnement |
| FSRIF | Fonds de Solidarité des Communes d'Ile-de-France |
| GS | Groupe Scolaire |
| JOP | Jeux Olympiques et Paralympiques |
| JSD | Journal de Saint-Denis |
| MDPH | Maison départementale des Personnes Handicapées |
| MGP | Métropole du Grand Paris |
| MOUS | Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale |
| MSPP | Maison de Santé Pluri Professionnelle |
| NPNRU | Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain |
| PDA | Plan de déplacement de l'Administration |
| PEDT | Projet Éducatif Territorial |
| PLF | Projet Loi de Finances |
| PLU | Plan Local d'urbanisme |
| PLUI | Plan Local d'Urbanisme Intercommunal |
| PMI | Protection Maternel et Infantile |
| PNRQAD | Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés |
| PPI | Plan pluriannuel d'investissement |
| PRÉ | Programme de réussite éducative |
| PSC | Prévention et Secours Civique |

| | |
|----------|---|
| PSO | Prestation de service ordinaire |
| RAMP | Relais d'assistantes maternelles |
| RDV | Rendez-Vous |
| SAAD | Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile |
| SCIC | Société Coopérative d'Intérêt Collectif |
| SIPPEREC | Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication |
| TF | Taxe foncière |
| TFB | Taxe foncière bâtie |
| TFNB | Taxe Foncière Non Bâtie |
| TFPB | Taxe foncière propriétés bâties |
| TGP | Théâtre Gérard Philipe |
| TH | Taxe d'habitation |
| VEFA | Vente en l'État de Futur Achèvement |
| ZAC | Zone d'aménagement concerté |
| ZFE | Zone à faible émission |

Les membres de la Commission ont débattu de cette affaire le mercredi 20 janvier 2021.

Conclusion des passages en commissions :

Avis Favorable des membres de la 5ème Commission